



Projet d'établissement

2020 – 2023





Sommaire

1. Préambule.
2. Caractéristiques de l'établissement.
3. Structure de l'établissement.
4. Politique pédagogique.
5. Politique des langues vivantes.
6. Politique numérique.
7. Politique documentaire.
8. Politique d'orientation.
9. Politique éducative.
10. Politique sportive.
11. Ouverture culturelle artistique, scientifique et sociale.
12. Rôle et place parents dans l'établissement.
13. Politique de communication.
14. Évolution matérielle et spatiale.
15. Sécurité sûreté.

1. Préambule

Le projet d'établissement du lycée Jean Mermoz est élaboré pour une durée de trois à cinq ans. Il définit, comme le prévoient les articles L451-1, R451-1 à R 451-15 du code de l'éducation, les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux. Il prend en compte les orientations définies par l'Agence, le contexte et les spécificités du pays d'implantation, le Sénégal.

Le projet d'établissement composé du projet d'école et du second degré, bien que différents au niveau des problématiques, a été bâti en miroir, ce dans un souci de cohérence et de lisibilité.

Ce projet d'établissement fera l'objet d'une révision régulière en conseil pédagogique.

Pour son élaboration, après diffusion et partage des indicateurs de pilotage, des réunions de travail, par thématique, avec une répartition libre ont été posées. La période de consultation s'est étalée de mai 2018 à mars 2020 afin de prendre en compte les axes politiques du nouveau directeur de l'agence. Pour les problématiques spécifiques, la consultation a été complétée par la réunion de groupes de travail ad hoc. La participation a été active et riche en apports et en échanges.

Je remercie l'ensemble de la communauté scolaire qui a contribué à son écriture.

2. Caractéristiques de l'établissement

Créée en 1976 par une association de parents d'élèves, la « Petite École Française » de Dakar a été initialement installée en zone industrielle de Bel-Air, dans des locaux appartenant à l'armée. L'établissement s'est rapidement développé et tout naturellement a pris le nom du célèbre aviateur Jean Mermoz.

En 1990, « La Petite École Française » devient le Lycée Jean-Mermoz » et sa gestion est confiée à l'AEFE.

En 1995, le lycée change de site et est reconstruit avenue Cheikh Anta Diop.

En février 2005, le Président de la République Française, Jacques Chirac, en visite officielle au Sénégal, annonce la reconstruction intégrale d'un nouveau lycée sur le même site, l'établissement sera livré en mai 2011.

Implanté dans le quartier de Ouakam, le long de la corniche ouest de la presqu'île de Dakar, le lycée Jean-Mermoz est quasi invisible depuis l'espace urbain. Tentative réussie d'architecture bioclimatique qui est couronnée par l'obtention du prix AFEX 2012.

L'établissement est une cité scolaire bâtie sur 4.5 hectares au cœur du quartier populaire de Ouakam.

L'établissement est neuf, il entre dans sa dixième année.

Les locaux et les abords sont bien entretenus par une équipe d'agents techniques et par des sociétés extérieures.

Après neuf années d'existence, on s'aperçoit que les locaux vieillissent rapidement. Ils doivent faire l'objet d'une attention particulière si on veut garder l'établissement en état.

L'établissement est très attractif, le taux de pression a augmenté de 23 % en 3 ans. Toutefois, il ne faut pas occulter le fait que l'établissement se trouve dans un environnement concurrentiel en croissance et que la création d'une ville nouvelle située à 40 kilomètres de Dakar risque fort de bousculer les équilibres à moyen terme.

A la rentrée 2019 l'établissement scolarise 2531 enfants de 50 nationalités. 65% d'entre eux sont Français (dont 15% de binationaux), 23% sont Sénégalais, 12% issus de pays tiers. L'établissement compte 26% d'élèves boursiers parmi les Français dont 196 à 100%.

Ces chiffres montrent la diversité et surtout l'hétérogénéité très importante de la population scolaire de l'établissement.

Outre la population d'expatriés ou de nationaux appartenant à des catégories socio professionnelles favorisées ou très favorisées, l'établissement scolarise aussi des enfants français de retour de banlieue parisienne appartenant à des CSP défavorisées ou encore des enfants de la classe moyenne émergente.

La mixité de la population scolaire et le taux de réussite aux examens montre que l'établissement est très accompagnant.

Du point de vue vie scolaire, le lycée Jean Mermoz est un établissement où il fait bon vivre et étudier. Le climat scolaire y est excellent.



3. Structure Pédagogique

L'établissement scolarise des élèves du Cours Préparatoire jusqu'à la terminale.

En neuf années d'existence dans les nouveaux locaux, l'établissement a vu ses effectifs augmenter de près de 500 élèves. Sa structure est arrivée à maturité, elle est quasiment cylindrique.

L'établissement scolarise des élèves de 50 nationalités, 65% de sa population est française, dont 15% d'élèves bi nationaux. On constate que la population d'élèves issus de pays tiers est en progression constante.

La population scolaire est très hétérogène, 26% des élèves français sont boursiers, de nombreux élèves sont porteurs de handicap. Cette hétérogénéité, pas uniquement caractérisée par les CSP, constitue une vraie richesse pour l'établissement. Elle nécessite toutefois une prise en charge particulière des élèves.

Structure

École :

L'école scolarise des élèves du CP au CM2. La grande section qui existait à l'origine a été transférée dans une école maternelle du réseau. Vu les variations de flux très importants ne permettant pas de vision prospective du recrutement et de l'affectation, nous sommes parfois obligés de mettre en place des cours doubles afin de répondre à la demande. L'école comporte 6 classes par niveau. Chaque niveau, à l'exception du Cours Préparatoire, comporte une classe théâtre (CHAMM).

A la rentrée 2019 deux Sections Internationales américaines ont vu le jour, au premier degré et au collège.

Collège :

Le collège scolarise la plus grande partie des effectifs. Il comporte 10 divisions par niveau avec un niveau « tampon » variable à 9 divisions.

Le collège propose un enseignement optionnel latin. La section européenne devenue LLCE a disparu pour laisser la place à la mise en œuvre du dispositif PARLE.

A la rentrée 2019 le collège c'est ouvert une Section Internationale américaine en début de cycle 4.

Lycée :

Il est entré en réforme à la rentrée 2019.

Seconde : 8 divisions

Enseignements optionnels LCA – Latin Arts – Théâtre, Management et gestion

Première : 6 divisions de première générale.

Enseignements de spécialités ouverts :

- 1- Histoire-Géographie, géopolitique et sciences politiques.
- 2- Humanités, littérature et philosophie.
- 3- Langues, Littérature et cultures étrangères.
- 4- Mathématiques.
- 5- Numérique et Sciences Informatiques.
- 6- Physique-chimie.
- 7- Sciences de la Vie et de la Terre.
- 8- Sciences économiques et sociales.

2 divisions technologiques STMG en Gestion Finance.

Enseignements optionnels de 1^{ère} :

- 1- LCA – Latin
- 2- Section Européenne Anglais.
- 3- Arts - Théâtre

A la rentrée 2020 les classes de terminales seront elles aussi réformées.



4. Politique pédagogique

Fluidifier les parcours, mieux prendre en compte l'hétérogénéité pour maintenir l'excellence.



Constat et contexte

Le lycée français Jean Mermoz accueille une population d'élèves majoritairement issue de CSP favorisées. Il accueille également une part significative d'élèves issus de CSP défavorisées et/ou parfois assez éloignées de l'école et a fortiori du système éducatif français. L'hétérogénéité peut donc être importante dans les classes.

De manière générale, la pédagogie de l'établissement est soutenue par une dynamique de projets forte et est facilitée par des conditions matérielles très satisfaisantes et un climat scolaire serein. La culture d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers est bien présente dans l'établissement qui bénéficie largement de la confiance des familles.

Les indicateurs de sortie des élèves que constituent notamment les résultats aux examens sont très bons et continuent d'évoluer positivement, au-dessus de la moyenne de la zone Afrique occidentale (taux de réussite au BAC : 99.6% et au DNB : 97.97%).

En 3^{ème}, le taux de passage en 2^{nde} GT est plutôt stable autour de 86% et le taux d'échec en fin de seconde semble se stabiliser autour des 6%, ce qui démontre un accompagnement plutôt important des élèves dans l'établissement.

L'enjeu pour l'établissement, en lien avec la politique éducative et d'orientation consiste donc en une prise en compte de l'hétérogénéité, tout en maintenant voire développant l'excellence.

Il conviendra donc de prendre appui sur deux leviers que sont l'évaluation et la différenciation pédagogique pour favoriser la réussite des élèves, en développant la notion de parcours tout au long de leur scolarité. La finalisation de la réforme du collège et la mise en œuvre de la réforme du lycée constituent de réelles opportunités pour répondre à ces objectifs.



Objectif 1 : Fluidifier et accompagner le parcours de tous les élèves

I- Faire du collège un élément central de la continuité et de la réussite éducative

a- *Garantir et renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux en engageant davantage les équipes enseignantes dans :*

-)] L'appropriation et la mise en œuvre des programmes suivant des repères de progressivité
-)] La construction d'une progression des apprentissages sur trois ans au cycle 4 dans toutes les disciplines en accordant une attention particulière à la maîtrise de la langue française.

b- *Structurer les parcours afin de donner de la cohérence et de la lisibilité tout au long du cycle :*

-)] Insérer la dimension parcours dans les pratiques pédagogiques de chaque discipline tout en l'articulant aux enseignements complémentaires
-)] Construire et rendre lisible la programmation des parcours éducatifs par niveau.
-)] Mettre en place et structurer le dispositif PARLE en cycle 4 pour proposer un parcours ambitieux et cohérent avec l'EMILE en cycle 2, cycle 3 puis préparer à l'option européenne au lycée (cf politique des langues) ou le choix de DNL hors SELO permis par la réforme du lycée.

c- *Favoriser les conditions d'apprentissage pour conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du socle commun :*

-)] Penser la 6^{ème} comme une année de fin de cycle et de transition en s'appuyant sur la dynamique créée par le conseil école-collège et plus spécifique dans le cadre du cycle 3
-)] Engager définitivement les équipes dans une démarche d'enseignement par compétences dans une culture commune d'enseignement par compétences



d- Renforcer et structurer l'articulation inter-cycles

- J Mettre en œuvre les axes développés dans le cadre d'un conseil école-collège : les parcours éducatifs, le suivi des élèves à besoins particuliers...
- J Se saisir des repères de progressivité du cycle 3 pour mettre en place une culture d'évaluation sur des bases communes permettant de fournir des indicateurs à l'entrée et la sortie de cycles
- J Construire et mettre en œuvre des projets pédagogiques inter cycle co-construits par les enseignants du premier et du second degré
- J Faire des enseignements complémentaires et notamment l'accompagnement personnalisé un levier contribuant efficacement à la préparation des élèves de 3^{ème} à l'entrée au lycée.

II- Au lycée, travailler à une adaptation progressive vers l'enseignement supérieur

a- Faciliter l'intégration en seconde

- J Optimiser la liaison inter cycles des élèves par :
 - o Un meilleur croisement des informations issues des professeurs principaux et des CPE
 - o Une formalisation des potentiels ou difficultés des élèves arrivant au lycée avec une entrée par les compétences.
- J Favoriser l'acquisition des méthodologies de travail par une concertation accrue des équipes. Favoriser tout au long du parcours au lycée, l'acquisition de l'autonomie
- J Mettre en œuvre des repères de progressivité par discipline permettant une meilleure visibilité des objectifs à atteindre par les élèves.
- J Renforcer l'enseignement par compétences pour permettre à l'élève de mieux cerner ses besoins d'accompagnement, et être plus autonome quant à l'aide à demander.

b- Développer une pédagogie qui prend appui sur les dispositifs institutionnels et locaux

- J Répondre collectivement dans le cadre de l'AP, aux besoins individuels des élèves, repérés dans les enseignements.
- J Mieux articuler le maillage Enseignement /Accompagnement personnalisé /Aide individualisée en renforçant le rôle de coordination du professeur principal

- J Développer des projets interdisciplinaires donnant du sens aux apprentissages et favorisant l'acquisition des compétences des élèves par leur mise en action.
- J Favoriser au quotidien et dans les projets menés, la construction progressive des compétences orales.

c- Renforcer l'articulation lycée-enseignement supérieur

- J Favoriser les échanges entre enseignants du secondaire et du supérieur à l'occasion du salon Post Bac notamment, pour permettre une meilleure compréhension des attendus du supérieur.
 - o Pratiques pédagogiques et méthodes de travail pour faciliter la continuité des parcours des élèves
 - o Éléments contribuant à une meilleure insertion des futurs bacheliers dans le supérieur
- J Développer dans le cadre des enseignements, des rencontres avec des professionnels / chercheurs pour découvrir un secteur, comprendre la notion de parcours et mieux envisager le sien.
- J Au travers des enseignements de spécialité notamment, développer l'intérêt des élèves vers les filières de l'enseignement supérieur.
- J Développer la culture de la construction du parcours post baccalauréat pour –au-delà de l'objectif de l'examen- cibler l'acquisition des compétences nécessaires pour une réussite post Baccalauréat.

Objectif 2 : Mieux prendre en compte l'hétérogénéité par un suivi adapté au profil de chaque élève.

Cet objectif transversal au collège et au lycée, fait l'objet d'une attention particulière au regard de la grande hétérogénéité qui caractérise la cité scolaire. La réflexion des équipes lors des travaux sur le projet d'établissement a donc identifié quatre leviers d'action:

a- Poursuivre et renforcer l'accompagnement des élèves à besoins spécifiques et élèves en difficultés scolaires

- J Encourager les pratiques de classe basées sur la différenciation.
- J Veiller à un maillage étroit entre les cours et les dispositifs d'aide (mieux réussir, soutien scolaire, tutorat...).
- J Poursuivre et renforcer les différentes instances de circulation d'information permettant de repérer les élèves en difficulté – suivi avec les équipes éducatives, conseil de mi- trimestre, cellule de veille...
- J Adapter au mieux les dispositifs d'accompagnement aux réels besoins de chaque élève (PAP, PPS, PAI, PPRE...).



b- Mieux accueillir les nouveaux élèves

-)] Permettre aux élèves de découvrir et de s'approprier rapidement les différentes facettes de l'établissement tant en termes d'offre que du fonctionnement
Continuité demi-journée découverte Parents/Élèves.
-)] Faire participer des élèves de la MDE pour les visites établissements, notamment classes de 6^o et 2^o.
-)] Mettre en place un système d'« Ange gardien » pour les nouveaux élèves (y compris Allophones) pour favoriser l'intégration, la mise en route et la prévention du harcèlement.
-)] Faciliter l'intégration des élèves allophones dans notre système éducatif par la mise en place des dispositifs permettant de réduire l'écart linguistique entre les élèves (français langue maternelle, FLESCO, FLE) et agir par là-même sur la maîtrise de la langue française (cf. politique des langues - maîtrise du français).

c- Explorer et Expérimenter les pédagogies innovantes

-)] Encourager la pratique des classes inversées / Pédagogie inversée.
-)] Valoriser et élargir les projets comme Maths en Jeans / Maths théâtre etc.
-)] Finaliser l'expérimentation et la généralisation de la classe tablette sur le niveau de 6^{ème}. (cf. politique numérique).
-)] Accentuer l'interdisciplinarité par des événements ponctuels (Danse Histoire/EPS) et des projets menés dans le cadre des EPI, etc.

d- Favoriser l'excellence

-)] Structurer la mise en place de la Section Internationale sur les cycles 2, 3 et 4 tout en travaillant à la perspective d'ouverture au lycée menant vers l'obtention de l'OI.B.
-)] Valoriser la réussite en fin de cycle 4 en mettant en place la cérémonie républicaine de remise de diplôme du DNB.
-)] Valoriser la réussite des élèves de terminale en poursuivant la cérémonie de remise des diplômes aux nouveaux bacheliers « Graduation Day » .
-)] Poursuivre les dispositifs de Prépa prépa / Prépa Sciences Po qui développent l'ambition des élèves et leur réussite au quotidien.
-)] Développer la participation chez les élèves aux Concours Généraux / Olympiades.
-)] Développer les rencontres avec les professionnels en classes déportées par exemple (série technologique) pour renforcer la motivation et l'envie de réussir.

-)] Poursuivre les échanges avec les anciens élèves avec des parcours très diversifiés, notamment sur la notion d'excellence.

Objectif 3 : Évaluer pour faire progresser

Il s'agit de conduire une réflexion collective sur l'évaluation des élèves et construire un rapport à l'évaluation motivant pour l'élève au collège comme au lycée pour une école bienveillante et rigoureuse.

a- Accompagner la progression de chaque élève dans l'acquisition des compétences

-)] Développer les outils de classe et les modalités de suivi communs pour évaluer par compétences, partagés par toutes les disciplines.
-)] Faire de la différenciation pédagogique un levier de prise en compte des besoins de chaque élève dans la classe, puis de l'articuler avec l'accompagnement personnalisé/ PPRE/ soutien scolaire.
-)] Permettre à l'élève de comprendre et s'approprier l'évaluation formative et l'auto-évaluation pour lui indiquer de façon rapide et simple ses points forts et ses points faibles.

b- Mesurer la progressivité des apprentissages selon un rythme déterminé

-)] Se fixer des objectifs en terme de compétences par période/ par année, ensuite définir les moyens d'y parvenir.
-)] Cibler des compétences du socle à des moments de l'année, et faire un point sur le niveau d'acquisition des élèves.
-)] Faire des repères de progressivité ministériels une feuille de route permettant de garantir le rythme des apprentissages pour chaque discipline et chaque niveau.
-)] Réaliser un cahier numérique de progression par discipline en série technologique, en recensant les différentes compétences par disciplines et les objectifs à atteindre pour chaque élève.

C- Enseigner et évaluer par compétences

-)] Engager les équipes dans une réflexion et la mise en place de l'évaluation par compétence en 6^{ème} et sans note, en lien avec les deux premières années du cycle 3.
-)] Clarifier le contrat didactique et donner du sens à la validation des compétences de fin de cycle 4. Il s'agira donc de mettre en place des stratégies impliquant davantage l'élève dans le processus d'évaluation sans l'obsession de la note.

Pour le lycée, il s'agit de bien cibler l'évaluation en présentant les critères associés permettant aux élèves de cibler leurs points de progression



-) Mettre en cohérence des pratiques enseignantes et l'évaluation par compétence
-) Veiller à relier les compétences travaillées aux attendus des domaines du socle et s'assurer de la contribution de chaque discipline à l'acquisition des compétences du socle commun
-) Expliciter et valoriser la démarche par compétence aux élèves et aux familles pour susciter l'adhésion et la réussite dans le cadre d'un suivi scolaire de qualité.



5. Politique des langues vivantes.

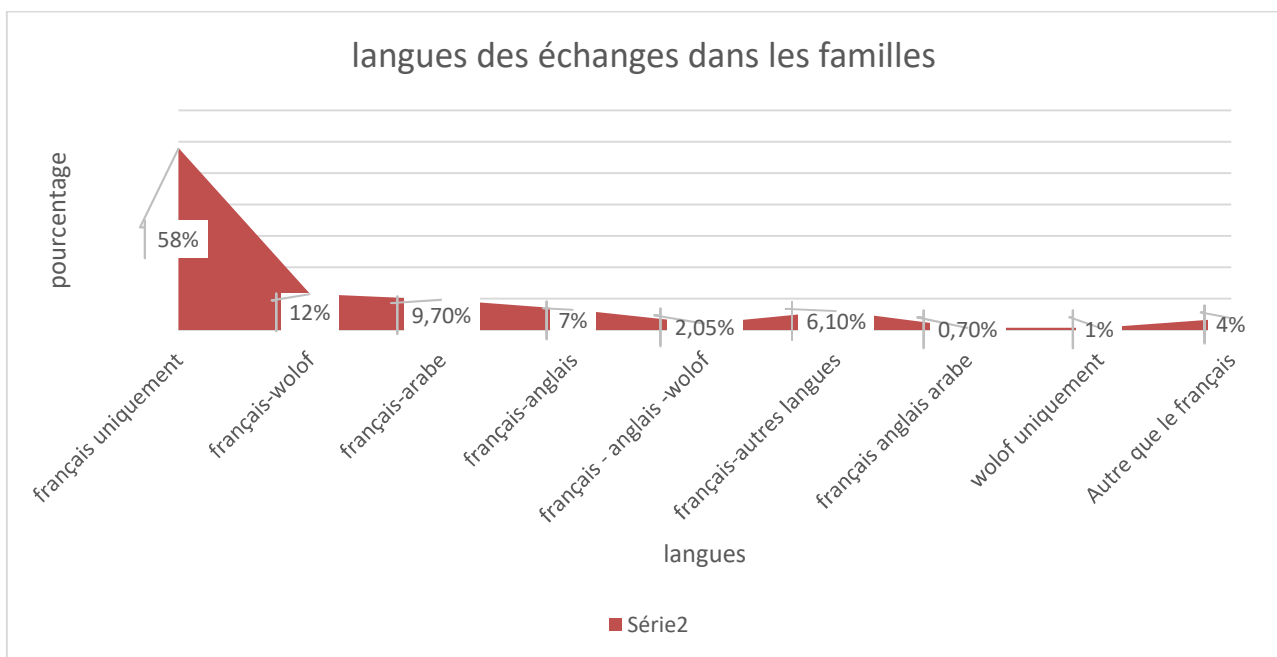
« Pour une éducation plurilingue et interculturelle »



En accord avec la politique des langues de l'Agence, le lycée a fait le choix d'une éducation plurilingue et interculturelle. Afin d'atteindre cet objectif, il a entrepris dans un premier temps de clarifier son offre, puis de se doter d'une politique des langues adossée à son nouveau projet d'établissement en cours d'écriture. (2018-2023).

I- *Le contexte*

Le Lycée Français Jean Mermoz de Dakar est un établissement à gestion directe qui accueille 2531 élèves de la CP à la Terminale à la rentrée 2018. Il compte 95 divisions dont 30 au premier degré (767 élèves), 39 au collège (1045 élèves) et 26 au lycée (709 élèves), 2521 élèves dont 1643 français et 572 binationaux et 306 étrangers. Cinquante nationalités se côtoient et près de trente langues sont identifiées comme langue maternelle. Les pratiques de langues dans les familles créent les conditions favorables à une éducation plurilingue et interculturelle. En effet, près de 38% des élèves utilisent au moins deux langues dans les échanges au quotidien. (sondage »profil linguistique septembre 2018)



Au second degré, sur les 134 enseignants que compte l'établissement, 16 professeurs d'anglais, 9 professeurs d'espagnol et 5 autres enseignants interviennent en discipline non linguistique (DNL). Au premier degré 31 et 6 intervenants en langue. La dotation en matériel est importante : des salles équipées de TBI, des postes informatiques, deux laboratoires de langues, une webradio, une expérimentation numérique de classe tablettes est en cours.

L'offre en langue a été clarifiée pour tous, ce qui permet une réelle réflexion sur l'existant et son adéquation aux besoins du public accueilli.

La configuration de l'établissement en cité scolaire est un réel atout pour la mise en place de liaisons pédagogiques.

L'organisation des enseignements en LVA (anglais) se fait en groupe réduit dès la 6^{ème}, ce qui favorise la prise en compte des acquis et les progressions des élèves et de mieux prendre en charge l'hétérogénéité dans les classes.

Des partenariats existent désormais avec divers instituts linguistiques et culturels: Institut français, British Council et Cervantès.

II- Les axes

A- La maîtrise pour tous du français, langue, culture, valeurs.

La maîtrise de la langue et de la culture françaises reste bien évidemment la priorité du lycée Jean Mermoz. Officiellement établi en pays francophone, le lycée Jean Mermoz de Dakar ne partage pas pour autant les mêmes problématiques linguistiques qu'un établissement de métropole. En dehors de l'établissement, le français n'est pas la langue maternelle de tous les élèves (plus de 50 nationalités et 30 langues se côtoient). Pour près de 25% de la population scolaire, le français ne constitue pas la langue maternelle et pour 5%, il n'est pas la langue des échanges au quotidien.

Au regard de l'histoire particulière entre la France et le Sénégal, le lycée accueille les élèves français, loin du système éducatif et pour qui la maîtrise du français n'est pas acquise. Par ailleurs, la conjoncture économique et politique internationale a favorisé l'arrivée des familles de diverses nationalités et plus récemment des familles chinoises sur Dakar ; et celles-ci pour la plupart font le choix du lycée français. Ce choix pour une éducation à la française qui passe par la maîtrise de la langue, vecteur de sa culture et de son identité demande d'être accompagné. Ces paramètres ne sauraient être ignorés dans le cadre de la politique linguistique globale du lycée.

Afin de prendre en compte cette diversité et améliorer l'accueil des élèves étrangers, wolophones (1%) et allophones, le volet « maîtrise du français » a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre du projet d'établissement.

Au regard du diagnostic qui souligne la maîtrise insuffisante du français par certains de nos élèves, les objectifs suivants ont été retenus et les actions qui y concourent sont en cours de finalisation:

Objectifs :

Au premier degré :

S'assurer de la compréhension du fonctionnement du système éducatif français par les élèves non francophones

Accompagner et structurer l'immersion des élèves non francophones dans l'acquisition du français dès l'entrée en CP pour une meilleure maîtrise du français comme langue de scolarisation.

Dans le cadre du partenariat avec l'institut français, attester le niveau de maîtrise du français par l'obtention du DELF.

Au second degré :

Définir l'oral comme objet d'enseignement et non plus comme un moyen, comme une activité.
Donner le goût d'écrire.

Développer le goût de la lecture - Lecture plaisir.

Remédier aux difficultés d'apprentissage de la langue (grammaire, lexicque...).

Réduire l'écart linguistique entre les élèves (français langue maternelle, FLESCO, FLE...).

Faire de l'accompagnement personnalisé le cadre privilégié permettant de consolider l'apprentissage de l'écrit et de la lecture en 6^{ème} et de perfectionner l'apprentissage de la langue en seconde.

B- La pratique de la langue et de la culture du pays d'accueil

A concurrence du français, le wolof est la langue vernaculaire parlée au Sénégal. Une chaire de wolof existe à l'INALCO, ce qui justifie la possibilité de le proposer comme LV3 à terme. Cette démarche participe de la valorisation de la langue du pays d'accueil. De plus il permettra aux élèves qui la choisissent comme LV3 de le présenter au baccalauréat après l'accord de l'académie partenaire. Actuellement, son apprentissage qui se fait en périscolaire au premier degré rencontre une adhésion variable.

Dans l'immédiat il permet d'offrir à ceux qui le souhaitent, un apprentissage communicationnel du wolof et permettre ainsi une découverte de la langue et la culture de notre pays hôte, le Sénégal.

Perspectives: Développer et pérenniser l'offre du wolof en périscolaire.

Offre qui devra s'accompagner de temps forts autour d'activités linguistiques et culturelles. La semaine des langues sera un des moyens d'assurer son rayonnement.

Par ailleurs, sur un statut différent, l'arabe est une langue présente dans l'établissement et dans la carte d'identité linguistique des élèves scolarisés dans l'établissement. Près de 5% des élèves ont l'arabe comme langue maternelle, près de 2% l'utilise comme unique langue de d'échanges en famille et 9,7% la pratique avec le français comme langues des échanges au quotidien). En effet, le Sénégal est un pays musulman qui compte une forte communauté libanaise, franco-libanaise, sénégalolibanaise dont le lycée scolarise la grande majorité des enfants.

Ces éléments justifient l'ouverture d'une LV3 donnerait aux élèves la possibilité d'enrichir leur ouverture linguistique et culturelle par la découverte d'un univers de pensée façonné par une langue sémitique, par d'autres usages et d'autres valeurs. De plus elle témoignera de la prise en compte d'un profil d'élèves fortement représentés dans l'établissement et s'inscrira dans la politique générale d'ouverture à l'altérité linguistique et culturelle.

III- Les parcours

Primaire

Le choix retenu est celui d'exposer les jeunes élèves à l'apprentissage d'une nouvelle langue afin de développer une compétence diversifiée en langues, gage de réussite à une ouverture culturelle et internationale, dès le plus jeune âge.

Ainsi, tous les élèves de CP au CM2 du lycée Mermoz bénéficient d'une exposition à l'anglais à hauteur de 16,5% des horaires d'enseignement soit de 4 heures et entrent ainsi dans le dispositif PARLE:

-) 1,5h de langue comme préconisé par les textes officiels
-) 2,5h pour l'EMILE (Enseignement des Matières par l'Intégration d'une Langue Etrangère) : EPS, Arts, Science, Mathématiques.

Une programmation raisonnée par période de l'EMILE a été réfléchi afin de donner des repères par niveau/cycles et assurer la progression en spirale des disciplines abordées.

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
EPS	EPS	EPS	EPS	EPS
Enseignements artistiques : Arts visuels	Enseignements artistiques : éducation musicale	Enseignements artistiques : Arts visuels	Enseignements artistiques : éducation musicale	Enseignements artistiques : Arts visuels
Questionner le monde : questionner le monde du vivant, des objets et de la matière.	Questionner le monde : questionner le monde du vivant, des objets et de la matière.	Questionner le monde : questionner le monde du vivant, des objets et de la matière.	Sciences et technologie	Sciences et technologie
Mathématiques : espace et géométrie	Mathématiques : espace et géométrie	Mathématiques : espace et géométrie	Mathématiques : espace et géométrie	Mathématiques : espace et géométrie

Cette offre et cette organisation en langue sont complétées par une offre en péri-éducatif ayant un objectif d'ouverture linguistique et culturel marqué :

- ✓ Initiation à l'espagnol.
- ✓ Atelier d'expression orale en anglais.
- ✓ Atelier d'expression théâtrale en anglais.
- ✓ Initiation au Wolof

Collège

Dans la continuité du premier degré et conformément aux textes, les élèves de 6^{ème} poursuivent l'apprentissage de l'anglais ; puis découvrent une deuxième langue vivante dès la 6^{ème} (suspendu pour la rentrée 2019 et 2020). Ils ont le choix entre l'espagnol et l'allemand. Sur l'ensemble du collège les moyens alloués par l'établissement favorisent l'organisation des enseignements en groupes de progression et permet une réelle prise en compte du parcours et des acquis de l'ensemble des élèves. L'enjeu est de mettre en œuvre



des progressions plus personnalisées dans des groupes ayant pour vocation d'amener de manière systématique les élèves au niveau supérieur à celui dans lequel ils étaient au début du cursus.

L'organisation des langues au second degré s'articule de la manière suivante :

Classes de 6^{ème}

En plus de l'anglais, l'élève commence la langue B (suspendue pour la rentrée 2019 et 2020)

- J Langue Vivante A (LVA) : anglais 3 h enseignées par groupe de progression
- J Langue vivante B (LVB) : 2h allemand ou espagnol (obligatoire).

Cette 2^{ème} langue choisie en 6^{ème} sera la LVB étudiée pendant toute la scolarité de l'élève.

Classes de 5^{ème}

Les élèves poursuivent sur le même schéma qu'en 6^{ème}.

- J Langue Vivante A (LVA) : anglais 3 h enseignées par groupe de progression
- J Langue vivante B : 2,5h allemand, espagnol (obligatoire).

- Les élèves peuvent également débiter l'option langue et la culture de l'antiquité (LCA) s'ils le souhaitent.

Classes de 4^{ème} / 3^{ème}

Les élèves poursuivent sur le même schéma qu'en 6^{ème} et 5^{ème}

- J Langue Vivante A (LVA) : anglais 3 h enseignées par groupe de progression.
- J Langue vivante B (LVB) : 2,5 h allemand, espagnol (obligatoire).

- Dès la classe de 4^{ème}, les élèves pourront renforcer leur ouverture linguistique et culturelle en choisissant ou en poursuivant l'option Langue et Culture Européennes (LCE) à hauteur de 2h tout en gardant l'option LCA.

Lycée

Classes de seconde

Les élèves poursuivent sur le même schéma qu'en collège :

- J Langue Vivante A (LVA) : anglais 3 h enseignées
- J Langue vivante B (LVB) : 2,5h allemand, espagnol (obligatoire).

- Section européenne (SE) en option : 1h en anglais et 1h DNL H-G / sciences. Elle est accessible de droit aux élèves ayant suivi l'option LCE au collège. Outre le renforcement en langue et

culture cette section permet d'obtenir une mention « section européenne » au baccalauréat après l'examen spécifique prévu à cet effet

Classes de première

- J Langue Vivante A (LVA) : anglais 2,5 h enseignées
 - J Langue vivante B (LVB) : 2 h allemand, espagnol (obligatoire).
- SE en option : 1h anglais + 1h DNL HG (L/ES/STMG) ou math/physique (S)

Classes de terminale

- J Langue Vivante A (LVA) : anglais 2h(L), 2,5 (S, ES) et 3 h (STMG) enseignées
 - J Langue vivante B (LVB) : 2h allemand, espagnol (obligatoire).
- SE en option : 1h anglais + 1h DNL HG (L/ES/STMG) ou math/physique (S)

Offre péri éducative en langue anglaise :

- ✓ Comédie musicale en anglais (Murder in a Maverick school)
- ✓ Conversation en anglais
- ✓ Défi lecture en partenariat avec le British Council
- ✓ Atelier graffiti et photo-vidéo,

Perspectives :

- 1- Le choix du PARLE (Parcours Adapté et Renforcé en Langue Etrangères)

L'option LCE au collège était jusqu'à présent le seul dispositif de renforcement en langue dans l'établissement. Il n'était pas conforme aux textes. Elle correspondait plus à la section européenne avant la réforme du collège et ne débute qu'en 4^{ème}. L'établissement ne privilégie pas la mise en conformité de cette option en la proposant à partir de la 5^{ème}, mais se saisit du dispositif PARLE pour mettre en place un parcours ambitieux, cohérent avec l'EMILE des cycles 2 et 3 et la section européenne au lycée.

Le dispositif actuel ne répond pas complètement au profil du public accueilli par l'établissement, notamment en collège : Près de 15% des élèves déclarent avoir suivi un enseignement à parité horaire ; ce qui suppose un enseignement de la DNL important dans le parcours d'un grand nombre d'élèves accueillis.



La forte exigence des familles par rapport à cette option s'accompagne d'une forte résistance à la demande de présence et de travail supplémentaire.

Le dispositif actuel reste une option et est sélectif : entrée sur motivation et résultats, compte tenu du nombre de demandes et du nombre de groupes ouverts (4 groupes sur deux niveaux, soit 160 élèves). A moyens constants, le dispositif PARLE s'adresse à 170 élèves supplémentaires sur l'ensemble du Cycle 4, soit à 330 élèves, à raison de 4 classes par niveau.

- Il permet de créer des réelles conditions d'apprentissage dans lesquelles la langue est à la fois vecteur et objet d'apprentissage, levier indispensable pour tout enseignement qui se veut bilingue ou plurilingue.
- Il prépare à la Section européenne en lycée (annexe AEFÉ Parcours des Langues).
- Un résultat attendu en termes de motivation des élèves et de résultats en langue qui s'appuie sur la recherche en théorie d'apprentissage du langage (Scrivener)
- Le co-enseignement : un levier pour décroiser les enseignements

2- La Section Internationale Américaine

Parallèlement au dispositif PARLE et à la Section Européenne, l'ouverture de la section internationale répond davantage au profil de certains élèves accueillis dans le lycée. En effet 5% des élèves accueillis ont déjà suivi un enseignement en section internationale et à ce jour aucun parcours existant dans l'établissement ne permettait d'en assurer la continuité. Elle permet non seulement de répondre à ce profil d'élèves, mais d'offrir aux élèves qui le souhaitent de développer jusqu'à un niveau d'excellence des compétences linguistiques et langagières fortement ancrées dans la culture anglo-saxonne. De plus elle offre un cadre pédagogique reconnu et tourné vers l'international que l'obtention de l'Option internationale du baccalauréat permet de garantir en préparant les élèves à l'enseignement supérieur en France ou vers d'autres pays. Le choix de la proposer dès

le primaire est en cohérence avec la politique des langues de l'établissement inscrite dans une logique de parcours.

L'ouverture simultanée en 2019 en CP, CM1 et 5^{ème} permet à l'horizon 2022 une couverture de l'ensemble des cycles en trois ans et assure en partie un vivier naturel pour l'ouverture de la section internationale en seconde.

C- Politique de certification

Afin de donner une reconnaissance internationale à la plus-value de l'offre linguistique de l'établissement, les élèves du lycée français Jean Mermoz bénéficient par le biais des différents partenariats mis en place, d'une politique affirmée en matière de certification suivant les recommandations de l'Agence. Ils ont ainsi la possibilité durant leur scolarité dans notre établissement de passer des certifications internationales. Il est important de souligner que ces certifications se passent dans l'établissement :

J Certification Cambridge pour l'anglais KET (A2) et PET (B1) dès 2019 et le FCE (B2).

La première session des certifications a eu lieu cette année au lycée pour le KET et le PET

41 candidats présentés, 35 certifiés

J Certification DELE Cervantès pour l'espagnol :

Pour l'année 2017-2018, le lycée a présenté 66 élèves au DELE et 55 ont été certifiés, marquant une nette augmentation par rapport à 2016-2017 (54 candidats présentés et 43 certifiés).

J Le TOEFL ET L'EILTS dès 2019 les élèves qui souhaitent poursuivre leur scolarité en pays anglophones

D- Rayonnement et ouverture internationale,

Dispositifs Agence :

- ✓ Participation de l'équipe inter langue dans les Semaine des langues et à la semaine des lycées français du monde.
- ✓ Ambassadeurs en Herbe
- ✓ La journée européenne des langues
- ✓

Echanges et voyages :

- ✓ En anglais/DNL : un voyage en Angleterre pour les élèves du cycle terminale de la section européenne.
- ✓ En Allemand, un voyage – échange scolaire à Frankfurt a lieu en cycle terminal.
- ✓ Echange épistolaire, puis par Skype sur des notions travaillées avec un établissement de Charlotte, North Carolina.

Rencontres culturelles :

- ✓ Le partenariat avec le Cervantès a permis 3 rencontres culturelles
- ✓ Exposition Fotociencia au CDI que d'autres enseignants de l'établissement ont visité avec leurs classes
- ✓ la visite d'un universitaire, professeur d'histoire aux Canaries qui est intervenu dans le cours d'espagnol des TL sur les notions d'Espaces et échanges et Lieux et formes de pouvoir.

E- Le projet d'établissement et d'école: volet langues vivantes

Constat :

Bien qu'étant sur le même site on constate une méconnaissance de la culture pédagogique et des exigences du premier et du second degré. En anglais les professeurs ne perçoivent pas les acquis attendus des élèves à la sortie de CM2. Les outils d'évaluation ne sont pas partagés. Les projets intra ou inter-cycles sont inexistant.

Il existe une très forte hétérogénéité dans les classes, des pratiques diverses et variées sont mises en œuvre dans la prise en charge en langues vivantes, mais ne sont pas partagées pour servir les compétences transversales à travailler.

Le travail sur la maîtrise du français est donc indispensable de ce point de vue également. La pratique de l'oral est insuffisante, la prise de parole est difficile. L'interaction est compliquée dans certaines disciplines. Les activités périscolaires en langues ne sont pas suffisamment développées au second degré.

Des initiatives d'ouverture linguistique et culturelle existent mais ne sont pas clairement définies et intégrées dans une logique de parcours.

Trois grands objectifs ont été définis à partir de ces constats :

- Concevoir une articulation au sein du cycle 3 au service d'un parcours plurilingue raisonné, progressif et cohérent

Stratégies:

Outre les actions de liaison côté élèves, il s'agit plus spécifiquement de construire une liaison pédagogique permettant d'assurer une cohérence dans le parcours des élèves dans le cycle, notamment au sein du cycle 3.

- J Mettre en place les observations croisées entre les enseignants de CM1, CM2 et de 6^{ème}.
 - J Construire et mettre en œuvre des séquences communes dans les classes au sein du cycle 3, notamment CM2/6^{ème}
 - J Mettre en place un outil d'évaluation sur des bases communes permettant de fournir des indicateurs à l'entrée et la sortie de cycles
 - J Construire et mettre en œuvre des projets pédagogiques inter cycles co-construits par les enseignants du premier et du second degré (à titre d'exemple défi lecture, concours, émission web radio, éditions spéciales réunissant les journaux des primaires et secondaires...
- Construire un enseignement de langues favorisant le développement de compétences plurilingues et interculturelles au collège et au lycée

Stratégies :

- J Privilégier le développement de compétences permettant de communiquer et d'interagir
 - J Mettre la pédagogie de projet au cœur des apprentissages des langues et des cultures
 - J Définir des modalités d'ouverture culturelle et artistique tout au long du parcours
 - J Développer des projets pédagogiques plurilingues et pluridisciplinaires et les valoriser
 - J Echanger, mutualiser et mettre en cohérence les pratiques, les ressources...
 - J Définir et articuler les modalités d'évaluation (diagnostics, formatifs ou sommatifs...) basées sur le CECRL, la passation des certifications
 - J Favoriser une pédagogie différenciée, interactive et innovante par l'utilisation du numérique et les outils collaboratifs (formation à inscrire au PLF), levier de gestion de l'hétérogénéité en classe de langue.
- Renforcer et développer une culture d'établissement tournée vers l'ouverture internationale

Rendre lisible l'ensemble des projets d'ouverture linguistique et culturelle existants.

Encourager les échanges linguistiques et les voyages en immersion, véritable levier d'ouverture linguistique et culturelle.

Développer les projets d'échanges scolaire avec les pays anglophones de la sous-région et notamment le Ghana.

Développer des projets inter-établissements, avec les établissements français de la zone Afrique de l'Ouest proposant déjà une section internationale pour favoriser l'échange de pratiques autour de la SI, lorsque celle-ci sera ouverte.

Se saisir du programme d'échange ADN-AEFE pour promouvoir les échanges scolaires entre le lycée Mermoz et les lycées du réseau.

Échanger sur le Parcours Post-bac en langues vivantes: encourager l'utilisation de la plateforme AGORA comme espace d'échange et de partage d'expérience entre les anciens et les nouveaux

Permettre les interventions d'universitaires anglophones autour de l'orientation post-bac dans le cadre du partenariat existant avec le British Council et à construire avec l'International School of Dakar (ISD) et le Bureau Régional des programmes d'Anglais.

Se saisir de la présence d'une chargée de communication dans l'établissement pour valoriser l'ensemble des projets et des actions en langues vivantes, notamment celles autour de la Semaine des langues.



6. Politique numérique

Développer les usages au service des apprentissages et de la différenciation pédagogique.

Constat et contexte :

Le numérique fait aujourd'hui partie intégrante des pratiques quotidiennes de l'ensemble de la communauté éducative du lycée français Jean Mermoz, en termes de pilotage, de pratiques pédagogiques ou de communication interne ou externe avec les familles notamment. La pandémie et la mise en œuvre de l'EAD a amplifié les choses et amené les enseignants les moins aguerris à s'approprier les outils.

L'établissement bénéficie d'un parc informatique important d'environ 600 postes. L'ensemble des salles, au primaire comme au secondaire sont équipées à minima de vidéoprojecteurs. Pour le premier degré une vingtaine de salles disposent de TBI, de même qu'au second degré, une vingtaine de salles disposent de VPI. La BCD comme le CDI sont équipées de postes informatiques et un studio Web radio est installé dans l'établissement.

Si les enseignants ont donc intégré l'utilisation d'outils numériques dans leurs pratiques quotidiennes, la question de la place du numérique pour faciliter la construction des compétences des élèves est au centre des réflexions. Il s'agirait donc de repenser la pédagogie traditionnelle en intégrant le numérique dans des scénarios pédagogiques propices à une acquisition facilitée des savoirs pour tous les élèves et également à une différenciation pédagogique efficace.

➔ Évaluation diagnostique sur les matériels et usages existants dans l'établissement.

- La politique matérielle de l'établissement d'équipement qui permet de renouveler l'ensemble du parc en 6 années.
- Mise en place d'une commission du numérique pour réfléchir à court et moyen terme sur la politique numérique en terme de matériel, d'accompagnement et de développement des usages.
- La dimension éthique de la culture numérique doit être développée, un lien de réflexion via l'EMI.

Objectif : Développer les usages au service des apprentissages et de la différenciation pédagogique.

3 axes sont privilégiés :

- Accompagner les équipes dans l'évolution des pratiques pédagogiques
Poursuivre la formation des enseignants dans le domaine, un levier évident.
- Le numérique au service de la communauté éducative, de la communication avec les familles
Poursuivre le développement de l'usage de Pronote, un élément de consolidation du dialogue avec les familles. Généraliser l'usage de Pronote au premier degré (Pronote primaire).
- Développer un réseau fiable et sécurisé
Auditer l'actuel réseau pour le rendre plus performant et assurer une sécurité optimale des données stockées.



Une expérimentation de classes tablettes :

Le lycée français Jean Mermoz mène depuis cette année une expérimentation de classe tablettes numériques sur deux classes de sixième. L'objectif de cette expérimentation qui modifie à l'évidence les pratiques pédagogiques, est justement de mieux comprendre comment ce nouvel usage permet de renforcer les apprentissages des élèves et de mieux gérer la différenciation pédagogique.

Une équipe d'enseignants déjà avancés dans leurs réflexions sur les usages pédagogiques du numérique ou volontaires pour tester de nouvelles pratiques, a bien voulu prendre part à cette expérimentation.

Une analyse sera menée sur les modifications des pratiques pédagogiques ainsi que des éventuels apports en termes d'apprentissages par les élèves.



Axe 1 : Accompagner les équipes dans l'évolution des pratiques pédagogiques

Favoriser l'innovation

- Expérimentation de classes tablettes (6ème)
- Utilisation par les élèves hors la classe de ressources multimédias, rendus de travaux via des outils collaboratifs
- Semaine Web radio
- EMI

Développer la formation

- Aide au maniement des outils (PLF)
- Développement de séquences pédagogiques intégrant le numérique au service des apprentissages (PFCEP, PLF) : passer de la simple présentation de ressources via des outils numériques, à une implication des élèves dans des activités utilisant des ressources numériques et outils numériques. vers une différenciation facilitée
- Faciliter l'accès à la BRNE
- Partager les ressources produites



Axe 2 : Le numérique au service de la communauté éducative, de la communication avec les familles

Développer des espaces professionnels partagés

- Partage disciplinaire.
- Partage interdisciplinaire.
- Plateforme collaborative.

Une communication facilitée entre les acteurs de la communauté éducative.

- Place de la messagerie électronique, des listes de diffusion.
- Utilisation de Pronote.
- Place du site Web .
- Ecrans d'affichage numériques.



Axe 3 : Développer un réseau fiable et sécurisé

Développer une architecture fiable

- Auditer le réseau et relever les éléments à améliorer, modifier ou corriger.
- Mettre en œuvre les préconisations.
- Point annuel sur le développement du réseau.

Mettre en œuvre une politique de sécurité informatique

- Analyser les risques.
- Pondérer les risques selon les services.
- Evaluer les contraintes.
- Choix de moyens de protection.
- Tester et mettre en œuvre.



7. Politique documentaire.



Introduction : Définition de la politique documentaire

La politique documentaire d'un établissement scolaire est coordonnée par le professeur-documentaliste et validée par le Conseil d'Établissement.

La politique documentaire s'appuie sur un état des lieux, sur les points forts et faibles du fonctionnement du CDI, elle tient compte des caractéristiques propres de l'établissement scolaire où elle s'inscrit, et des besoins des usagers. La politique documentaire définit des objectifs liés à la mise en œuvre des missions du professeur-documentaliste édictée par **la circulaire n°2017-051 du 28-3-2017**¹. Elle propose des outils d'évaluation afin de permettre sa flexibilité et son efficacité. L'intégration d'un volet de politique documentaire dans le projet d'établissement donne à la politique documentaire une dimension transversale, cohérente et concertée.

1 - État des lieux

1.1 Personnels et créneaux d'ouverture :

-) Une équipe de 4 professeurs-documentalistes, 3 contrats de droit local (1 à temps partiel) et 1 contrat résident.
-) Ouverture à la communauté éducative 43h30 par semaine

1.2 Espace, équipements et ressources :

-) Hall au RDC équipé de tables de travail, fauteuils lecture, postes informatiques offrant des places assises pour 85 élèves ; deux salles d'archives ; 1 salle polyvalente (pour débats, lecture, projections) et 1 salle informatique équipée de 15 ordinateurs (WIFI) toutes deux disponibles sur réservation aux classes ou groupes classe accompagnés de leur professeur. Les projets pédagogiques menés avec les professeurs-documentalistes ont un accès prioritaire.

¹ **Une nouvelle circulaire (n° 2017-051 du 28 mars 2017) parue au BO n°2017-051 du 30 mars 2017 remplace la circulaire de mission de 1986 et redéfinit les missions des professeurs-documentalistes.** « Le développement de la société de l'information et l'évolution des pratiques sociales en matière de communication ainsi que l'essor du numérique imposent de renforcer et d'actualiser la mission pédagogique du professeur documentaliste. Il convient donc de définir avec précision les missions des professeurs documentalistes qui se déclinent en 3 axes :

- Ñ le professeur documentaliste est enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par les élèves d'une culture de l'information et des médias,
- Ñ il est maître d'œuvre de l'organisation des ressources pédagogiques et documentaires de l'établissement et de leur mise à disposition,
- Ñ il est acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel. »



- J Mezzanine avec 5 salles de travail équipées chacune d'un ordinateur (3 à 5 places par salle), réservées aux lycéens de première et Terminale.
- J Présence, à l'entrée du CDI du bureau de la conseillère d'orientation et au RDC du CDI une salle dédiée à l'orientation avec 6 places assises.
- J Ressources : 3 kiosques abonnements presse et archives presse, rayonnages d'ouvrages documentaires et fictions, DVD avec droit de diffusion établissement, spécimens manuels scolaires, séries de livres de lecture suivie (total de 29711 documents en service en juin 2018), 15 ordinateurs avec accès Internet, 2 audio-bornes proposant podcasts et enregistrements sonores, espaces d'exposition, portail documentaire e-sidoc en ligne.
- J Budget annuel CDI 8 000 000 FCFA (soit 6€97/élève sur base de 1750 collégiens-lycéens). Le fonds documentaire du lycée est aussi abondé par les achats effectués par les crédits d'enseignements disciplinaires.
- J Aménagements mis en place au cours des 5 dernières années pour répondre à des besoins exprimés : transformation d'une partie d'une salle d'archives en cabinet d'histoire (2014-2015) ; transformation d'une salle d'archives en mezzanine en bureau pour la personne en service civique chargée du soutien scolaire (2014-2015) ; installation des 2 audio-bornes (fin 2016-2017) ; transformation de la salle vidéo au RDC en salle polyvalente (fin 2016-2017) ; transformation d'une petite salle informatique en mezzanine en salle de travail enseignants (2016-2017) ; réorganisation du rayon documentaire Histoire-Géographie, de l'espace Lectures Passerelle entre le collège et le lycée (fin 2017-2018), et rayon romans, côté lycée. Par ailleurs, à leur demande, le patio a été réaménagé pour libérer les deux passages des sorties de secours obstrués par des plantations et des pierres décoratives (2016-2017).

1.3 Usagers (fréquentation, prêts)

- J 600 à 640 collégiens et lycéens fréquentent le CDI par jour.
- J 8500 à 10000 prêts élèves sont enregistrés chaque année, plus 2400 à 2500 prêts annuels par les personnels.

2 - Points forts

2.1 Le centre de ressources

- J Situation centrale du CDI dans le secondaire sur le passage entre l'entrée et l'amphithéâtre / la restauration scolaire/ l'esplanade sportive ce qui assure la visibilité du lieu aux élèves et en facilite l'accès ; situation en face du bureau vie scolaire collège et d'une salle de permanence, et à proximité de 2 bureaux CPE, ce qui simplifie les contacts avec la vie scolaire.
- J Espace partagé entre collégiens et lycéens, ce qui inscrit -notamment les collégiens -, dans une continuité des apprentissages.
- J Espace d'accueil pour une pluralité de personnels (bureau et kiosque orientation, cabinet d'histoire, salle de travail enseignants, bureau de soutien scolaire), ce qui facilite les partenariats entre eux et les professeurs-documentalistes. L'accès direct par le patio entre le CDI et la salle des professeurs ou cafétéria pour les personnels favorise également ces échanges.

-] Des horaires d'ouverture en continu.
-] Possibilité d'emprunter tous les documents (durée de prêt variable selon la nature de ceux-ci).
-] Une heure de concertation par semaine qui réunit les 4 professeurs documentalistes (sans fermeture du CDI aux élèves).

2.2 La formation des élèves

-] Une équipe de professeurs-documentalistes expérimentés, aux compétences diversifiées et complémentaires, à l'écoute des besoins des élèves et des collègues.
-] Activités pédagogiques pour les classes du CM2 à la Terminale mises en place par les professeurs-documentalistes ou préparées avec des collègues de discipline, ayant pour objectifs : l'incitation à la lecture, l'éducation aux médias, la maîtrise informationnelle (recherche et veille documentaire, sélection d'information selon des critères de pertinence et fiabilité, production d'information texte, audio, vidéo, graphique, sur des supports imprimés ou en ligne), l'usage raisonné d'internet et des réseaux sociaux, la formation de l'esprit critique. Des formations systématiques par niveau en 6^{ème}, 3^{ème}, et 1^{ère}.
-] Proposition d'ateliers média : le club journal et le club webradio.
-] Accompagnement de manière individualisée des élèves pour des conseils méthodologiques ou de lecture, pour la présentation de tutoriels ou l'encadrement d'activités et de ressources en ligne pour apprendre.
-] Valorisation des travaux d'élèves (espaces d'exposition au CDI, publication en ligne)
-] Prise en compte des difficultés particulières des élèves dys- dans le choix des ressources.
-] Coordination au niveau du secondaire du projet Webradio interdegré et interdisciplinaire.

2.3 L'ouverture culturelle, notamment sur le pays d'accueil et les actions de bien-vivre ensemble

-] L'implication dans des projets impliquant des acteurs extérieurs comme l'IRD, l'association Festival Films Femmes Afrique, l'Institut Français, l'Assemblée Nationale.
-] Participation des professeurs-documentalistes à des actions initiées par l'Association des parents d'élèves (journée du livre), et à des temps forts organisés au lycée.
-] La mise en place d'expositions thématiques.
-] La valorisation des ouvrages documentaires sur le Sénégal avec un rayon dédié.
-] Échanges d'information réguliers avec la direction et le chargé de communication.

3 – Points faibles

3.1 Le centre de ressources

-)] Concentration d'un grand nombre de prêts des collégiens sur les mangas et BD. Variations importantes du nombre de prêts selon les niveaux. Les élèves de 6ème et 5ème sont les plus gros emprunteurs, pour diminuer ensuite progressivement.
-)] Demande d'accès au CDI supérieure à la capacité d'accueil sur certains créneaux (M1, pause méridienne de 11h50 à 13h40, semaines de réservation des salles de travail pour les examens notamment.) Les emplois du temps ont une influence sur l'accueil au CDI et en salles de permanence.
-)] En ce qui concerne l'accès à Internet, tous les postes du CDI sont connectés en WIFI, ce qui provoque des instabilités et des dysfonctionnements de connexion notamment lorsque des classes sont accueillies.
-)] Difficulté de faire du CDI une zone « calme » étant donnée la taille du hall au RDC et la fréquentation.
-)] impossibilité de souscrire à des abonnements numériques avec licence établissement pour cause d'IP tournante.

3.2 La formation des élèves

-)] Les créneaux permettant de positionner des ateliers comme le Club Journal ou le club Webradio sur des temps qui permettent une participation des élèves de tous les niveaux, sont très limités (mercredi début d'après-midi), et se superposent à d'autres projets (ambassadeurs en herbe, ...)
-)] Détournement par certains élèves de l'espace CDI (jeux en ligne, zone de bavardages, ...) ce qui nécessite des rappels réguliers - notamment auprès des collégiens - sur le comportement adapté au CDI, lieu de formation, de lecture, de culture et d'accès à l'information.
-)] Constat d'un manque d'autonomie dans la recherche documentaire à tous les niveaux.

3.3 L'ouverture culturelle, notamment sur le pays d'accueil et les actions de bien-vivre ensemble

-)] Il y a peu d'éditeurs de romans jeunesse au Sénégal (exception : Nara éditions avec sa collection Scripto), ce qui ne favorise pas la mise en place de rencontres avec des écrivains jeunesse.
-)] Parfois, un manque de visibilité de la programmation des événements culturels ayant lieu à Dakar, ce qui est difficilement compatible avec un temps plutôt long d'organisation anticipée de sorties pédagogiques avec les élèves.

4 – Axes à développer dans le cadre de la politique documentaire.

Les éléments proposés ci-après s'appuient sur l'état des lieux, les points forts et les points faibles nommés ci-dessus, qui sont les caractéristiques propres au Lycée français Jean Mermoz.

Les orientations tiennent compte des missions des professeurs-documentalistes.

Les propositions ont pour objectifs de répondre à des exigences d'accès équitable des élèves à la formation, de contribuer à l'acquisition de connaissances, de compétences et de culture par les élèves telles que définies par les programmes et le socle commun ; de s'inscrire dans les parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours citoyen). Elles évolueront en fonction des exigences des réformes à venir.

4.1 L'organisation et la mise à disposition des ressources.

-)] Poursuivre la concertation en matière d'acquisition et de désherbage pour proposer un fonds documentaire attractif et actualisé, adapté aux besoins des usagers. Créer, avec le CESC, un pôle de ressources « Prévention »
-)] Tenir compte du fonds documentaire en BCD, et bâtir un fonds cohérent entre primaire et secondaire.
-)] Poursuivre la politique d'acquisition dans le domaine de la littérature jeunesse, en sollicitant des suggestions d'élèves, pour répondre à la demande des collégiens (6^e-5^e) et pour inciter les élèves à partir de la 4^{ème} de poursuivre la lecture de fictions.
-)] Poursuivre une politique de prêt qui facilite l'accès aux ressources.
-)] Rappeler que toutes les ressources acquises avec des crédits du lycée doivent, dans un souci de traçabilité, être enregistrées -selon leur destination – soit dans la base documentaire du primaire, soit dans celle du secondaire.
-)] Installer un réseau filaire (salle informatique au RDC et toutes les salles en mezzanine du CDI) pour limiter les problèmes de connexion à Internet
-)] Tenir compte de l'évolution des supports de lecture, et en faciliter, dans la mesure du possible l'accès (abonnements numériques avec licence établissement).
-)] S'assurer de la faisabilité de l'accès aux abonnements numériques (réseau ou tablettes).

4.2 L'acquisition par les élèves d'une culture de l'information et des médias

- J Réfléchir de manière concertée à l'acquisition de compétences informationnelles par les élèves² et choisir d'année en année les moyens les plus adaptés aux situations : effectuer des interventions systématiques par niveau et/ou répondre à des besoins spécifiques de classes et groupes-classe.
- J Encourager la mise en place au niveau du secondaire du dispositif « Silence on lit », une période de temps quotidienne banalisée de 10 minutes où tout le monde lit, pour une incitation générale à la lecture.
- Ñ Réfléchir à l'extension de la pause méridienne à 1h30 pour tous les élèves du secondaire, de manière à développer des ateliers sur un autre créneau que celui du mercredi en début d'après-midi déjà surchargé.
- Ñ Relancer une présentation du fonctionnement du CDI et du portail documentaire aux parents d'élèves au cours du premier trimestre, pour leur donner les moyens d'aider leurs enfants dans leurs recherches (en 6^{ème} et 2^{nde}).

4.3 Ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel.

- J Continuer d'enrichir la base de données des documents accessibles en ligne (portail e-sidoc) en y intégrant des pages Web sur le Sénégal et l'Afrique de l'Ouest.
- J Rendre effective la mise en place d'un bassin de professeurs-documentalistes Dakar-Saly, pour mutualiser nos pratiques, et organiser conjointement des événements autour de la

² *Les objectifs pédagogiques suivants, relatifs à l'acquisition d'une culture de l'information et des médias par les élèves, sont donnés à titre d'exemple. Ils ne peuvent être considérés comme exhaustifs. Les modalités de leur mise en œuvre relèvent de la liberté pédagogique des professeurs-documentalistes, professeurs de disciplines et professeurs des écoles.*

J	Savoir différencier la nature des documents
J	Connaître différents modes d'organisations de l'information
J	Savoir définir et satisfaire ses besoins d'information
J	Savoir indiquer l'intention d'un auteur
J	Savoir référencer les sources d'information
J	Savoir sélectionner et synthétiser de l'information
J	Savoir rendre compte de l'information dans différents types de productions (publication en ligne, débat argumenté, ...) en tenant compte de son public
J	Savoir analyser les pratiques médiatiques, et notamment les siennes
J	Savoir se confronter aux enjeux en permanente évolution d'une société de l'information (identité numérique, fake news, big data, ...)
J	Savoir appliquer et respecter la loi (droit d'auteur)

lecture et l'éducation aux médias (venue d'auteurs, défis lecture, Safer Internet Day, mois de la presse, ...)

-) Relancer les projets d'échanges avec les bibliothécaires des établissements sénégalais (Blaise Diagne à Dakar) ou de l'ISD (école américaine).

5 - L'évaluation de la politique documentaire

Le bilan annuel rédigé par les professeurs-documentalistes permet d'évaluer les éléments de la politique documentaire, en rendant notamment compte des pratiques pédagogiques, des pratiques des usagers (statistiques de prêt, de fréquentation), de la politique d'acquisition, des partenariats et projets d'ouverture.



8. Politique d'orientation

Développer la compétence de l'élève à savoir s'orienter vers des projets ambitieux et adaptés.

Le lycée français Jean Mermoz accueille une population d'élèves majoritairement issue de CSP favorisées. Il accueille également une part significative d'élèves issus de CSP défavorisées, parfois très éloignées de l'école. L'hétérogénéité peut donc être importante dans les classes.

Le palier d'orientation de fin de 3^{ème} montre un taux de passage important vers le lycée général et technologique, dû notamment à l'offre de formations professionnelles peu étoffée sur Dakar et à une difficulté certaine pour les familles d'envoyer leur enfant poursuivre ces formations en France. Les corollaires de cet indicateur que constituent le faible taux d'échec en fin de seconde, le bon taux de réussite au baccalauréat et le taux de mentions important, montrent un accompagnement important de cette population scolaire hétérogène.

La réforme du lycée viendra à l'évidence rebattre les cartes d'une orientation actuellement très majoritairement en voie scientifique. Il conviendra d'apporter les conseils nécessaires afin de trouver l'adéquation entre les enseignements de spécialité choisis et les poursuites d'études envisagées, en regard des capacités de l'élève à y réussir.

Concernant l'orientation post-baccalauréat, les résultats des phases d'admission dans le supérieur via Parcoursup montrent une inadéquation entre les poursuites d'études et les performances de l'établissement en termes de réussite au baccalauréat :

- 50% des élèves atteignent une formation du supérieur avec Parcoursup
- 34% des élèves entrent à l'université en L1
- 11% en CPGE ou école
- 3% en IUT
- <1% en BTS

Il est important de noter une forme d'ambition non réaliste de la part de certains élèves puisque 16% seulement des élèves formulant un vœu de classe préparatoire obtiennent satisfaction.

50% des élèves (principalement des élèves des séries ES et STMG) construisent donc leur parcours via des établissements hors Parcoursup, généralement des écoles de commerce. Un certain nombre d'entre eux rejoignent l'enseignement supérieur étranger, notamment au Canada et aux Etats-Unis (10% environ).

Il s'agit de prendre en compte l'hétérogénéité des élèves et de les accompagner notamment dans le développement de leur autonomie dans la construction de leur parcours. Pour se faire, l'accompagnement personnalisé dans son volet orientation constitue un temps privilégié. Dans le cadre de la réforme du lycée, ce dispositif permettra d'y consacrer un temps plus important encore.

Pour ce faire, les enseignants sont parfois démunis, en termes de connaissance fine de l'enseignement supérieur comme en termes d'outils à proposer. Ils peuvent cependant s'appuyer sur la PRIO pour leur apporter une expertise dans l'accompagnement des cas d'élèves les plus complexes ou pour de la formation. Ils pourront également profiter d'un tissu de partenariat à développer avec les entreprises notamment et également avec le réseau des anciens élèves.



Objectif : Développer la compétence de l'élève à savoir s'orienter vers des projets ambitieux et adaptés.

3 axes sont privilégiés :

- Accompagner l'élève dans la construction de son projet
Dans son parcours scolaire, permettre à l'élève de développer des compétences scolaires et extra-scolaires et le conseiller au mieux dans ses choix d'orientation
- Développer les compétences des équipes éducatives en matière d'orientation
Poursuivre la formation des équipes enseignantes qui, dans le cadre de la réforme du lycée notamment, vont devoir prendre une part de plus en plus importante dans le processus d'orientation de l'élève.
- Impliquer encore plus les familles
Consolider le dialogue notamment au moment des choix d'orientation mais également en proposant une information ciblée par niveau.

Des dispositifs :

- Accompagnement Personnalisé.
- Tutorat.
- Offre pédagogique complémentaire (Prépa Prépa...).

Des temps forts:

- Salon des formations et du 1^{er} emploi.
- Carrefour des métiers.
- Réunions d'information des familles.

Des partenariats :

- ALFD : maintenir le lien avec anciens élèves (suivi de cohorte également via AGORA) + mise en place d'ateliers thématiques (1ères et Tale)
- Entreprises (CCEF) : développer la motivation et susciter des vocations

Evaluation :

Taux d'accès en CPGE, écoles d'ingénieurs, d'arts, IEP

- valeur actuelle : 11%
- valeur cible : 20 %

Taux d'accès à l'enseignement supérieur français via Parcoursup :

- valeur actuelle : 50%
- valeur cible : 70%

Axe 1 : Accompagner l'élève dans la construction de son projet

Mieux accompagner les difficultés d'apprentissage

- Diagnostic de classe dès le 1er T
- Dispositif « Mieux réussir »
- Dispositif « FLE »
- Tutorat lycéen
- Tutorat adulte référent
- Répertoire des formations professionnelles post 3ème de qualité
- Cellule de veille

Conseiller les élèves dans leur choix d'orientation

- Mise en place de Folios ?
- Parcours Avenir
- Entretiens personnalisés PP (3ème, 1ère, Tale)
- Entretiens individualisés PRIO
- Information PRIO élèves et parents
- Carrefour des métiers (3ème / 2nde)
- Salon Formations et 1er emploi (1ère / Tale)
- Rencontre pros/élèves en AP
- Information entre pairs (élèves)
- Ateliers Parcoursup
- Semaines de l'orientation
- Développer les partenariats avec :
Ens. Pro
Ens. SUP
Entreprises

Permettre des poursuites d'études ambitieuses

- Prépa Prépa (ECE et Scientifiques)
- Prépa Sciences Po
- Prépa ECT pour STMG
- Club Arts Plastiques
- Délocalisation de concours
- Connaissance des écoles de qualités au Sénégal
- Section euro dans toutes les séries G et T
- Section Internationale
- Certifications de LV

Axe 2 : Développer les compétences des équipes éducatives en matière d'orientation

Favoriser les temps dédiés à l'orientation

- HVC dans les EDT le plus possible
- PP dans l'équipe d'AP

Développer la formation

- Voies d'orientation post 3ème (France et Sénégal)
- Voies d'orientation post BAC (France et Sénégal)
- Outils de construction de séquences pédagogiques
- Construction d'une culture de l'orientation: renforcer les compétences des PP
- Rencontre enseignants/enseignement SUP lors du salon

Impliquer toutes les disciplines dans l'éducation à l'orientation

- Parcours Avenir :
Recenser par niveau, ce qui se fait en termes d'orientation dans les disciplines



Axe 3 : Impliquer les familles

Proposer des temps d'information

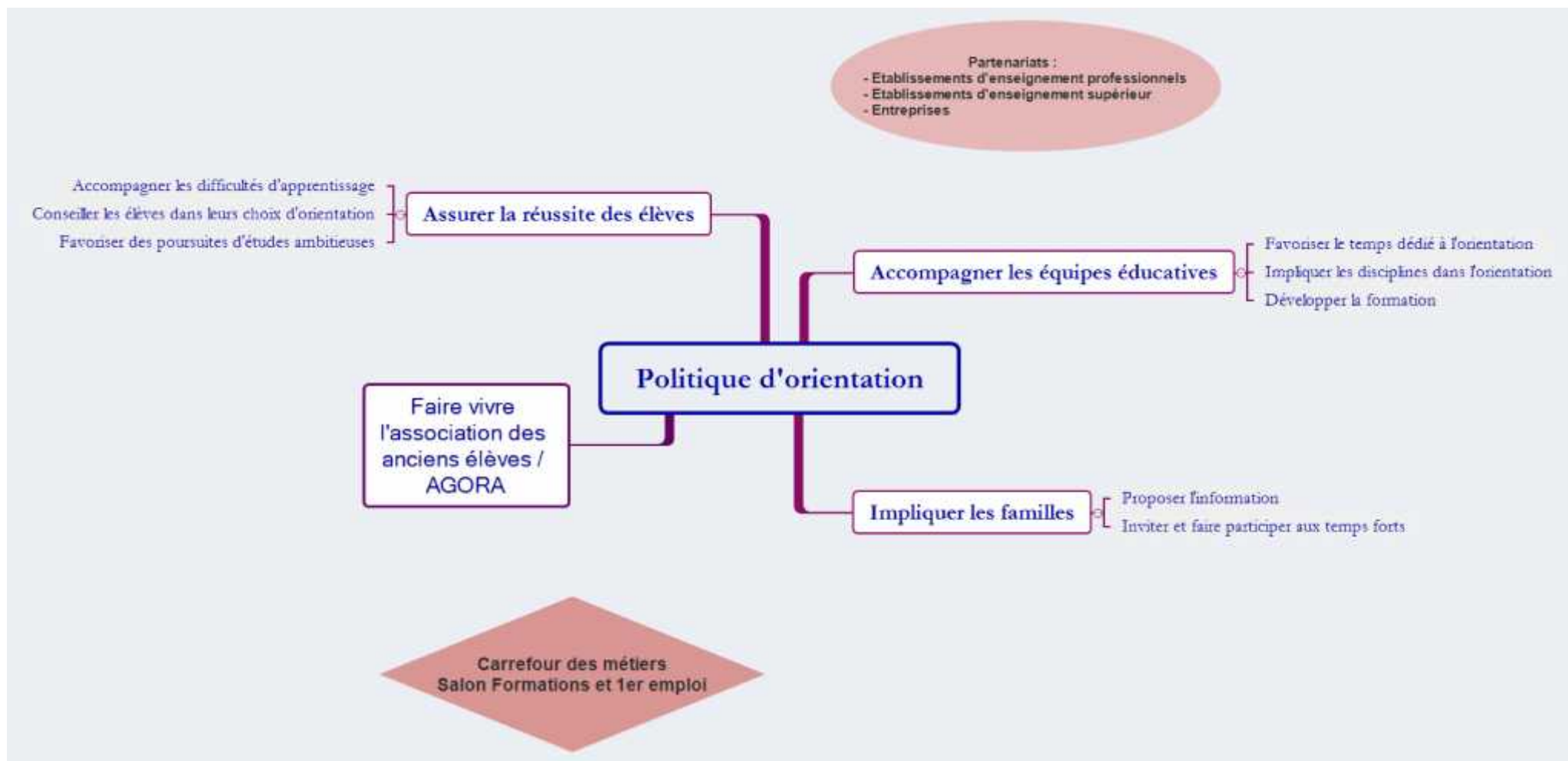
Réunions d'information PA et PRIO :

En classe de 3ème
En classe de 2nde
En classe de 1ère
En classe de Tale

Participation aux temps forts de l'orientation

Inviter et faire participer les familles aux

Conseil d'orientation anticipé 1ère (analyse qualitative et anticipation)
Carrefour des métiers
Salon formations et 1er emploi







9. Politique Éducative

Faire de l'éducation à la citoyenneté un axe transversal du projet d'établissement



Constat et contexte :

Le service Vie Scolaire compte trois Conseillers Principaux d'Éducation et 17 Assistants d'Éducation 13 Etp.

Le lycée fait face à des problèmes d'absentéisme. En effet, si celui-ci n'est pas catastrophique, il s'avère que ces taux sont à la limite haute en ce qui concerne l'école, le collège et le lycée.

Si une partie significative de ces absences est liée à la santé, une bonne part d'entre elles peut être considérée comme étant non recevables ou illégitimes.

En effet, on constate un absentéisme très spécifique, lié à l'expatriation: parents qui voyagent sur des périodes longues, pour le travail, départs en vacances anticipés, retours tardifs.... d'autres situations d'absentéisme sont quant à elles liées à des problématiques adolescentes.

Du point de vue du climat scolaire on peut qualifier celui-ci d'excellent, les rapports entre élèves sont très bons, ceux entre élèves adultes sont empreints de confiance et de bienveillance.

Bien entendu, comme dans toute structure dans laquelle vivent 1700 adolescents de 11 à 18 ans on constate des problèmes d'incivilité, de violences mineures, de cyber harcèlement et de conduite à risque. Comme dans tout établissement, il est nécessaire de travailler sur le rapport à la règle et à son acceptation par l'ensemble de la communauté scolaire.

Du côté de la démocratie lycéenne et collégienne, le CVL qui existait depuis longtemps dans l'établissement a connu une mutation suite à l'extinction du FSE et à la création de la Maison Des Élèves, association montée sur la base de la MDL, en phase avec le droit local, impliquant les élèves du CM1 à la Terminale.

La démocratie lycéenne et collégienne se structure et doit maintenant jouer un rôle plus politique, l'animation de la vie de l'établissement étant assurée par la MDE.



9.1 Développer les pratiques de suivi et d'accompagnement personnalisés de l'élève par une équipe et des dispositifs.

Diagnostic :

Au regard de l'article L.131-2 du code de l'éducation, le droit de l'enfant à l'instruction est garanti par le [contrôle de l'assiduité scolaire](#) dont l'objet est de vérifier que l'enfant, inscrit dans un établissement scolaire, y est effectivement présent, il est décidé de faire du suivi de l'élève un axe majeur de la politique éducative au LFJM.

L'enjeu citoyen que sous-tend l'assiduité dans le cadre de parcours d'orientation internationaux tels que proposés au lycée Jean-Mermoz constitue une priorité.

Les causes de l'absentéisme scolaire sont multiples.

Elles sont souvent à l'origine de « maux » qui grèvent la scolarité des élèves et qu'il convient de repérer et d'accompagner.

Le taux d'absentéisme des élèves du lycée est en augmentation depuis 2016-2017, même s'il n'atteint pas encore les taux des années antérieures. Les indicateurs de pilotage sont en place depuis trois années tant au premier qu'au second degré. Ils permettent un suivi précis de l'évolution de différents paramètres, permettant ainsi de sortir du ressenti et d'objectiver les problématiques.

Le taux annuel de l'établissement s'est maintenu en dessous de 4%.

Les taux d'absences des terminales GT, et de la série STMG sont au-dessus du seuil des 5% qui est considéré comme le seuil au-delà duquel se pose un problème d'absentéisme.

Les mesures prises pour palier l'absentéisme, en série STMG, notamment, se révèlent insuffisantes.

Le repérage et le traitement des absences d'élèves peut-être lent, et certaines situations être mises en lumière lors des conseils de classes seulement.

Il n'existe pas de processus formalisé de prise en charge en équipe des absences des élèves, et les actions communes restent à la marge.

D'autre part, il n'y a pas de réelle prise de conscience de la part de certaines familles de l'importance de l'assiduité, alors que les projets d'orientation sont ambitieux.

Il existe une forme de consumérisme scolaire, l'assiduité n'étant pas perçue comme une priorité.

La période pré-baccalauréat, pendant laquelle les élèves de terminales s'absentent pour réviser l'examen avec des précepteurs constitue un indicateur de ces pratiques.

Au regard de la taille de l'établissement, et de l'enjeu que constitue le suivi de l'élève, il est apparu indispensable d'harmoniser les pratiques professionnelles en favorisant l'accueil des nouveaux enseignants.

Les réunions entre CPE et professeurs principaux, à l'initiative des personnels de direction de janvier 2018 constituent un indicateur du manque de coordination dans les différents processus de prise en charge des élèves.

La politique éducative qui émerge d'un travail commun et qui tient compte des spécificités de notre établissement doit faire l'objet d'une diffusion et d'une appropriation commune.



Méthodologie

Afin d'harmoniser les pratiques, le groupe de travail réuni autour de l'objectif « Mieux suivre les élèves » a articulé sa réflexion autour d'un Vade-mecum de fonctionnement en date de janvier 2018 et qui vise à harmoniser les pratiques entre l'équipe enseignante et l'équipe de la vie scolaire. Ce document a été retravaillé par le groupe, et a donné lieu à un outil de communication qui doit servir à harmoniser les pratiques professionnelles.

Cet outil évolutif doit permettre de recenser les processus communs et d'éviter la dilution d'une multiplicité de consignes.

Il doit permettre de dynamiser l'action commune au regard des spécificités liées à notre établissement particulier.

Annexe 1 : Fiche action « Procédures communes »

Annexe 2 : Vade-mecum actualisé

Plan d'actions

Mieux accueillir et mieux connaître les élèves

Afin de favoriser l'intégration de nouveaux élèves, une procédure d'accueil a été mise en œuvre. Ceci permet de travailler en équipe sur l'accueil, et de favoriser un temps d'information et de coordination des différents services.

Pour l'élève et sa famille, cela permet de se familiariser avec son nouvel environnement en allant à la rencontre des différents acteurs.

La participation des élèves à l'accueil des nouveaux doit être favorisée.

Les actions d'intégration telles que le Challenge des Classes de Seconde pourraient être étendues aux élèves de sixième afin de créer les conditions d'un accueil personnalisé, et d'apporter une vision globale des élèves dans leurs classes.

Le Challenge des Classes de Seconde doit être investi par les enseignants en réactualisant certains des challenges proposés.

Annexe 5 : Fiche action « Accueil des élèves »

Activer une cellule de veille éducative

Activée à la rentrée 2017, la cellule de veille se réunit toutes les semaines, alternativement lycée collège.

Composée d'un personnel de direction, d'une infirmière, de la PRIO, d'une psychologue et de CPE, elle traite les problématiques d'élèves qui rencontrent des difficultés passagères ou structurelles.

La réunion de cette équipe pluridisciplinaire permet de réaliser un suivi qualitatif et individualisé des situations d'élèves.

Ce groupe de travail émet des propositions d'actions communes : commission de suivi, ou individuelles au regard des compétences spécifiques de chacun de ses membres.

Cette instance permet de créer des partenariats internes impliquant l'expertise de chacun, et favorisant un accompagnement et un suivi renforcé des élèves à besoins particuliers.

Afin d'optimiser encore les actions de la cellule de veille, la communication avec les enseignants est apparue comme un préalable.

Différentes actions sont présentées en Annexe 3 fiche action « Cellule de veille » et qui visent à faire connaître le rôle, les missions et le champ d'action de cette instance.

Optimiser les fonctionnalités de l'application Pronote

Dans le cadre d'une harmonisation des pratiques professionnelles, et en tant qu'outil de communication, l'application Pronote doit faire l'objet d'une optimisation.

La dynamisation de la communication et des échanges est apparue essentielle à une prise en charge commune et efficace de l'absentéisme scolaire.

L'instantanéité de communication permise par Pronote peut permettre la mise en œuvre d'un processus simple, et de la réactivité nécessaire à une prise en charge des absences d'élèves.

Si, les fonctionnalités de base de l'application sont connues, et utilisées par l'ensemble des personnels, il apparaît une grande disparité de pratiques.

De nombreuses procédures, telles que la notification d'observations, la mise en retenue, les procédures disciplinaires, les dossiers personnels d'élèves à compléter, les différents parcours santé, citoyen à compléter, ne sont pas exploitées parce que méconnues.

Les différentes formes de diffusion sur les différents « Espaces » ne sont pas utilisées faute d'une connaissance approfondie de l'application.

Dans le cadre du développement d'une coéducation avec les parents d'élèves la communication électronique représente un atout, surtout à l'étranger.

Un certain nombre de procédures ont déjà été dématérialisées par le service de la vie scolaire, notamment les envois de notifications d'absences par courriel pour les élèves du lycée.

Afin que les parents puissent bénéficier des informations de suivi de leurs enfants, il convient de communiquer sur l'évolution des processus à l'œuvre.

Une expertise pourrait permettre d'optimiser les fonctionnalités de l'application et de créer un véritable outil de mise en commun d'informations permettant un suivi renforcé des élèves.

Annexe 4 : fiche action « Pronote »

Mettre en œuvre le projet de service vie scolaire

Dans le cadre du pilotage de la politique éducative, il est apparu indispensable de procéder à l'écriture d'un projet de service de la vie scolaire articulé au volet éducatif du projet d'établissement.

Le lycée compte 707 lycéens et 1045 collégiens.

Le service de la vie scolaire est composé de 3 CPE, de 16 assistants d'éducation et de 4 personnels vacataires pour le service de demi-pension.

1 CPE est en charge du suivi des élèves du lycée et 2 du suivi des collégiens.

Le projet de service de la vie scolaire développé avec les AED doit concourir à atteindre les objectifs du volet éducatif.



Le projet de service de la vie scolaire a pour objectif général de devenir le service ressource en termes de développement de la citoyenneté au lycée.

Pour atteindre cet objectif, un travail est engagé sur :

- Recherche d'une identité du service, et d'une expertise en termes de vie scolaire et d'éducation : maîtrise des processus de fonctionnement et implication dans l'organisation de l'établissement
- Cohérence de la politique de recrutement, définition des postes et mise en œuvre de la formation des AED
- Renforcement de la collaboration avec le personnel enseignant.

Les entretiens d'évaluation réalisés au mois de juin 2018 par les 3 CPE, et chacun des AED ont permis de faire ressortir des besoins en formation corrélés aux objectifs du volet éducatif. L'évaluation des actions entreprises pourra être effectuée lors des entretiens d'évaluation et des réunions de vie scolaire.

Annexe 6 : Projet de service de la vie scolaire.

Améliorer l'accueil des nouveaux personnels

La réflexion engagée dans le cadre de la réécriture du volet éducatif du projet d'établissement a mis en évidence la nécessité d'élaborer un accueil particulier pour les nouveaux collègues.

Faciliter l'intégration des nouveaux personnels doit permettre de développer un climat de confiance lors de la prise de poste.

L'identification des personnes et des espaces permet de se positionner plus facilement face aux élèves.

L'information des nouveaux personnels quant aux procédures spécifiques à l'œuvre au lycée doit faciliter les échanges mais également le positionnement vis-à-vis des élèves et des familles. La qualité de l'accueil peut permettre la réduction du temps d'adaptation et optimiser le suivi des élèves en équipe.

L'échange de pratiques professionnelles au sein du lycée peut constituer un temps de formation, d'harmonisation et de renouvellement des pratiques professionnelles.

Il peut également être un levier du travail d'équipes pluridisciplinaires et de projets transversaux.

Annexe 7: Fiche action « Accueil nouveaux personnels»



9.2 Faire connaître et accepter la règle par toute la communauté éducative

Diagnostic :

Bien qu'étant peu impactée par des problématiques vie scolaire la partie « second degré » de l'établissement qui comporte plus de 1750 élèves âgés de 11 à 18 ans n'est pas exempt d'incivilités ou de comportements de nature à contrevenir au règlement intérieur et donc à la règle commune. Si des punitions et sanctions sont prononcées, si le conseil de discipline est réuni lorsque les faits sont importants, force est de constater que la fréquence des incivilités est faible au regard de ce que l'on peut constater en France.

Plan d'actions :

-)] En impliquant la communauté éducative et particulièrement le CVL et le CVC lors de la révision annuelle du règlement intérieur.
-)] En communiquant aux enseignants une copie du règlement intérieur en amont de la rentrée afin qu'ils puissent se l'approprier et disposer d'un support visuel afin qu'ils puissent travailler avec les élèves lors de la journée de rentrée.
-)] En utilisant régulièrement l'heure de vie de classe pour travailler sur le sujet.

9.3 Faire de la classe et de l'établissement des lieux d'apprentissages sociaux et citoyens.

Diagnostic :

Le lycée Jean Mermoz est un établissement riche en actions et projets contribuant à l'éducation à la citoyenneté.

Il a été nécessaire en 2017-2018 de redonner une ligne directrice et de refixer les missions de chaque instance participative. En effet, il y avait notamment une confusion des rôles entre le CVL et la MDE.

Un état des lieux des actions entreprises en et hors classe s'est imposé afin de s'assurer qu'elles soient ancrées dans les apprentissages et entrent bien dans le cadre du Parcours Citoyen.

C'est notamment l'un des chantiers engagés par le CESC en 2017-2018.



Plan d'actions :

Développer l'engagement de toute la communauté éducative.

L'ensemble de la communauté éducative a la responsabilité de construire et de faire vivre le parcours citoyen. Ce parcours prend notamment appui sur la participation de l'élève à la vie sociale et démocratique de la classe et de l'établissement.

)] Favoriser l'engagement citoyen, l'entraide et l'autonomie

L'engagement des élèves peut revêtir plusieurs formes et de nouveaux dispositifs (tels que les Eco-Délégués, les médiateurs) ont vu le jour en cette rentrée 2018. Le nombre de candidats au CVC est faible.

)] Poursuivre l'action « le Mois de l'Engagement » (cf : fiche action)

Objectif de l'action :

- Faire connaître aux élèves et aux personnels les différentes instances et dispositifs dans lesquels les élèves peuvent s'engager.

Objectifs à long terme :

- Pérenniser cette action qui implique l'investissement de différents personnels ;
- Anticiper l'information des personnels dès la rentrée.

)] Développer l'engagement au travers de la Maison Des Élèves :

Après la transformation du FSE en MDE en 2017, la volonté de l'établissement a été de faire de la MDE l'association de tous les élèves du CM1 à la Terminale. En ce début d'année scolaire, les statuts de la MDE ont été modifiés afin que tous les élèves soient représentés au sein de son conseil d'administration.

Accompagnés de quelques adultes, les élèves sont force de proposition et prennent des responsabilités

en mettant en place des projets pour toute la communauté scolaire aussi bien festifs, sportifs que solidaires.

Les objectifs de la MDE sont de:

- pérenniser des actions fédératrices et solidaires telles que Noël pour tous (collecte de jouets et cadeaux qui sont remis à une association)
- mettre en place des actions en direction de tous les élèves du CM1 au lycée.



- favoriser des actions qui renforcent la liaison cycle 3 (ex : tournois sportifs CM1, CM2, 6ème), de proposer des clubs ouverts au Primaire tel que le Club AÏKIDO
- Réussir à investir davantage d'adultes dans la MDE en plus des 3 présents dans le CA.
- Développer des liens avec les enseignants du Premier degré nécessaires au bon fonctionnement de l'association.

) **Développer l'engagement au travers du Tutorat:**

Depuis plusieurs années il existe un dispositif de Tutorat inter-élèves. Celui-ci permet de développer une culture de l'engagement, de créer de la solidarité entre pairs et de lutter contre l'échec scolaire.

-Tutorat collégiens/ lycéens

La demande de Tutorat de la part des collégiens est grandissante.

Objectif

- encourager davantage de lycéens à s'investir en tant que tuteurs. L'appel à candidature est fait lors du mois de l'engagement et une relance au 2eme trimestre via écrans, réseaux sociaux et professeurs principaux est à systématiser.

-Nouveauté rentrée 2018 Tutorat STMG 1ères/Terminales.

Objectif: pérenniser l'action en fonction du bilan de fin d'année.

Objectifs communs aux deux dispositifs :

- Favoriser l'implication des enseignants dans ces dispositifs qui sont pilotés par les CPE avec le soutien du personnel en Service civique ;
- Mettre en place une formation pluridisciplinaire des tuteurs ;

) **Favoriser l'apprentissage des élèves à l'exercice de la vie lycéenne et à la citoyenneté au travers des CVC/CVL et des délégués de classe:**

Les missions du CVL et de la MDE ont nécessité une clarification auprès des élèves et de la communauté éducative. Les élèves membres du CVL s'investissaient dans de nombreuses actions à caractère festif qui, comme le prévoient les textes, devaient relever de la MDE.

Il a été nécessaire de recentrer les CVC/CVL sur leur rôle consultatif et le fait qu'ils sont force de proposition. Une légère forme de « concurrence » persiste entre la MDE et le CVL.

Le nombre de candidats au CVC est faible.

Contrairement aux années précédentes en 2017-2018 les élections de délégués se sont déroulées dans les classes en présence du PP et d'un personnel de Vie Scolaire ;

Objectifs :

- Créer du lien entre le CVC et le CVL en les associant sur certaines questions ou projets (ex : Festiprev 2018 création d'un court-métrage de prévention)



- Associer les élèves au processus de décision pour leur faire prendre conscience du fait que les décisions prises au sein du lycée le sont en fonction de contraintes multiples et répondent très souvent à des objectifs particuliers.
- Créer une étroite association entre les CVL/CVC et la MDE. Prévoir des temps de réunion communs afin que les projets de la MDE correspondent aux attentes des élèves.
- Créer du lien entre tous les représentants élèves, favoriser le rôle de porte-parole des élus au CE = associer les élus CVC/CVL à une AG des délégués de classe
- Redonner une dimension républicaine aux élections des délégués, CVC/CVL/MDE

Cf : fiche action élections des délégués

Il est important de mettre en place une valorisation de l'engagement des élèves (ex: remise d'un «diplôme de Tuteur»), mention de l'engagement sur le bulletin et validation de compétences du socle commun.

) Favoriser la coéducation

L'éducation à la Citoyenneté est l'affaire de tous. Il est important de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative autour des problématiques qui touchent les élèves, y compris les parents. Des parents très investis depuis plusieurs années dans l'APE n'en font plus partie cette année.

Objectifs :

- Inciter les parents à s'investir dans les instances telles que le CESC et les CVC/CVL
- Concerter les parents et mettre en place des actions de sensibilisation en leur direction (cf fiche action « lutte contre les dangers d'internet et cyber harcèlement »)

Développer et coordonner les actions du CESC

Le CESC est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence.

En 2016-2017, le CESC a été relancé et restructuré afin de chapeauter les différentes actions entreprises dans l'établissement. Il a été divisé en 3 groupes un groupe Citoyenneté, un groupe Environnement et un groupe Santé.

Le CESC est très investi par les élèves mais peu d'adultes de la communauté éducative y sont présents. Cette année aucun parent n'en fait partie et peu de personnels de l'établissement. Les CPE sont présents et actifs, plus particulièrement dans les groupes Citoyenneté et Environnement.

Chaque groupe du CESC a besoin d'être piloté et activé, notamment le CESC Santé afin de favoriser l'idée de Parcours Santé.



J Écrire et mettre en œuvre un Plan de Prévention de la Violence Scolaire

-Le CESC doit participer à la mise en place un Plan de Prévention de la Violence Scolaire dans chaque établissement scolaire.

En 2017-2018, ce travail a été engagé par un nombre très restreint d'adultes émanant du groupe « Citoyenneté ». Il a été initiée une démarche de diagnostic du climat scolaire via la création d'un questionnaire à destination de l'ensemble de la communauté éducative (élèves, personnels, parents).

Objectif à court terme :

- Finaliser le questionnaire, le transmettre à un panel et exploiter les résultats en collaboration avec un enseignant de SES

Objectif à moyen terme :

- Pérenniser ou mettre en place de nouvelles actions de prévention en fonction des résultats obtenus;

- Afin de travailler sur l'amélioration du climat scolaire et pour répondre à une demande ministérielle un focus sur la lutte contre le Harcèlement scolaire a été entrepris depuis la rentrée 2017 dans l'établissement. (Voir action CESC Citoyenneté et fiche APP)

Un dispositif original de Médiateurs en matière de Harcèlement a vu le jour « On est ensemble ».

Objectif :

- pérenniser et renforcer la lutte contre le harcèlement en incluant la lutte contre le cyber-harcèlement.

J Développer le partenariat en matière de prévention.

Des actions de prévention ont lieu dans l'établissement mais certains sujets peuvent nécessiter l'expertise de professionnels.

- Activer des partenariats avec des associations ou structures spécialisées dans les problématiques déterminées par le CESC.

J Mobiliser pour obtenir la labellisation E3D.

Faisant suite à la volonté exprimée l'an passé, le CESC souhaite conduire l'établissement vers une démarche de développement durable (E3D), c'est-à-dire un établissement qui s'engage sur les thématiques du DD de façon cohérente et complémentaire par :



- J) une démarche pédagogique reposant sur la communauté éducative en lien avec les autres acteurs du territoire : croiser les approches éducatives avec les modalités de fonctionnement de l'établissement ;
- J) une politique d'établissement pour en faire un lieu d'application, de démonstration, de concrétisation du développement durable par des actions concrètes centrées d'abord sur la cité scolaire.

Un nouveau statut d'Eco-délégué a vu le jour en cette rentrée 2018 afin de sensibiliser les élèves aux problématiques de préservation de l'environnement (cf : fiche action) et au développement durable.

Objectifs :

- créer du lien entre le groupe Environnement et les éco-délégués en proposant des temps de réunion communs.
- travailler sur le respect de l'environnement du lycée
- mettre en place des actions qui engagent l'ensemble de la communauté éducative
- développer des partenariats extérieurs.



10. Ouverture culturelle, artistique, scientifique et sociale.

Constat et contexte

L'accession des élèves à la culture est une des missions de l'École ainsi que le rappelle la nouvelle dénomination du Socle Commun « de connaissances, de compétences et de culture ». Mais la culture constitue aussi un formidable outil au service des apprentissages et de la réussite scolaire.

Mettre en lien les différents objectifs pédagogiques des disciplines avec toute activité artistique et culturelle menée permet de donner plus de sens et de cohérence à l'ensemble des actions auxquelles les élèves prennent part.

C'est pourquoi tous les élèves du lycée Jean Mermoz, public hétérogène regroupant 2500 scolaires provenant de différents horizons avec leur propre héritage culturel, doivent pouvoir s'engager dans une pratique culturelle, artistique, scientifique et sociale à hauteur de cette ambition. Favoriser cette pratique culturelle en lien avec les enseignements dispensés est nécessaire non seulement pour permettre aux élèves de compléter leur éducation en faisant d'eux des citoyens éclairés mais participe aussi à la diminution des inégalités sociales.

Le lycée Jean Mermoz, implanté dans le quartier de Ouakam, se trouve dans une position excentrée par rapport au centre-ville qui centralise l'essentiel des lieux culturels. Pour des questions de sécurité, la prudence reste de mise lorsque toute sortie scolaire est programmée hors les murs. Même si la politique culturelle est déjà bien enracinée dans les murs de l'établissement, cet éloignement rend difficile toute sortie qui doit être largement anticipée tant au niveau des transports (coût, impact sur le temps scolaire..) que des autorisations parentales (sorties hors temps scolaire..). Pour remédier à ce manquement le dispositif « cinéma au collège-lycée » a été mis en place au lycée et propose une programmation où chaque œuvre cinématographique présentée traite d'une thématique abordée dans les enseignements. La sélection des projections est issue d'une concertation où les professeurs sont force de proposition et ce dispositif voit l'adhésion de tous les élèves à la rencontre d'une œuvre cinématographique.

Par ailleurs, notre lycée ne disposant pas de l'application Folios, il faut penser à un outil gardant la mémoire du parcours culturel de l'élève.

Ce qui constitue à la fois le point fort et le point faible de l'établissement dans ce domaine est sûrement la multiplicité des actions à visée culturelle proposées au sein du lycée. Force de propositions par les divers enseignements en arts plastiques, musique, ateliers, options, dispositifs, expositions, échanges linguistiques, clubs, conférences disséminés dans différents lieux de l'établissement (terrasse, parvis, CDI, amphithéâtre, salle de cours...), le lycée est porteur de projets qui manquent souvent de lisibilité.

Le contexte actuel dans lequel nous évoluons présente sa part de force et de faiblesses :

FORCES

- J Nombreux partenariats et projets artistiques.
- J Club théâtre très actif.
- J Option théâtre.
- J Equipes impliquées dans les projets désireuses d'aller plus loin.
- J CDI bien doté et équipe investie.
- J Environnement proposant des opportunités de découvertes et pratiques artistiques et culturelles.
- J APE porteuse d'une manifestation dédiée au livre.
- J Participation des élèves aux concours et prix littéraires et scientifiques.
- J Présence de «talents » parmi nos élèves.

FAIBLESSES

- J Projets souffrant de visibilité.
- J Partenariats peu identifiés et valorisés.
- J Pas d'articulation entre les différents projets pour s'assurer de la progressivité.
- J Parcours artistique des élèves pas clairement établis.
- J Absence de calendrier prévisionnel de tous les événements.
- J Pas de canevas précis permettant d'inscrire les différents projets.
- J Plan de sécurité limitant les sorties scolaires le soir.
- J Absence de l'application Folios.
- J Temps scolaire déjà occupé par les programmes et réformes.

Objectifs et axes de travail à développer

Le volet ouverture artistique et culturelle de l'établissement s'inscrit dans ce projet d'établissement en articulation avec les différents volets développés et vise deux objectifs majeurs :

- **Permettre et assurer un égal accès de tous les élèves à l'art et à la culture dans le respect de la liberté et des initiatives des acteurs concernés.**
- **Rendre les élèves acteurs pour les aider à mieux comprendre leur environnement.**

Afin de pouvoir répondre à ce double objectif, des axes de travail suivis de propositions de mise en œuvre ont été mis en avant

Axe 1 : Construire un parcours et un programme d'actions à mener de la 6^{ème} à la terminale

Ce parcours doit obéir à une complémentarité temps scolaire et péri/extrascolaire en s'appuyant sur les grands domaines des arts et de la culture dans leur diversité (arts de l'espace, du langage, du quotidien, du son et du spectacle vivant). Par souci d'équité chaque élève devra suivre un parcours lui permettant de développer sa curiosité, exercer son esprit critique et faire émerger son désir de créativité.

Cette progression année après année peut être échelonnée selon des attendus à définir par niveau ou cycle pour chacun des grands domaines des arts et de la culture en diversifiant les lieux, découvertes et pratiques tout au long de la scolarité.

Il importe donc de mettre en place toute une série d'actions visant à toucher tous les élèves pour chaque domaine et proposer un support permettant de répertorier les activités culturelles ayant contribué à enrichir son parcours scolaire (y seraient consignées les rencontres, visites, sorties hors temps scolaire...)

Dès que connues et par le biais de réunions consultatives ou comités de pilotage, les équipes peuvent formuler les différentes actions menées en déclinant quelles classes seraient impliquées, quelles compétences visées et les domaines des arts concernés afin d'inscrire sur un calendrier ces propositions.

Proposition de mise en œuvre :

-)] Réunion fédérant les acteurs de projets et conduites d'initiatives culturelles.
-)] Réflexion sur un calendrier, une thématique transversale (voir annexes en exemple) inscrivant les projets dans les différents domaines des arts.
-)] Outil « Carnet culturel » en cours d'élaboration.

➤ **Axe 2 : Développer des partenariats en prenant appui sur les ressources locales**

Un projet d'établissement, aussi pertinent, ambitieux, généreux soit-il, ne saurait être abouti sans qu'il ait été pensé en synergie avec les autres acteurs du territoire. Le parcours d'éducation artistique et culturelle constitue un levier majeur pour structurer ce type de partenariat. Ces différents partenariats doivent se penser avec les projets proposés pour permettre aux élèves du lycée de bénéficier de manière optimale d'un environnement offrant de nombreuses opportunités de découvertes de pratiques artistiques, culturelles et scientifiques.

En se saisissant de ces opportunités, les équipes pédagogiques réussissent à décloisonner les enseignements et à faire apparaître de nouveaux acteurs aussi en lien avec la culture du pays. Par ailleurs, amener les élèves dans ces différentes structures culturelles les incite à se familiariser avec le monde des arts et du spectacle et à découvrir des lieux de création afin de mieux les fréquenter par la suite.

Il convient donc de bien identifier les lieux, partenaires, structures, intervenants culturels du pays afin de créer un vivier de ressources participant à la réalisation de projets.

Le lycée Jean Mermoz a déjà eu l'occasion de mettre en place diverses actions en lien avec ces acteurs : l'Institut Français de Dakar, le Village des arts, le Musée des Civilisations Noires font déjà partie d'un réseau de solides partenaires. Poursuivre et renforcer le partenariat avec le tissu culturel local est donc largement souhaité. Formaliser et en valoriser ces partenariats dans un premier temps permet ensuite de s'emparer des modalités facilitant la participation de notre public aux grands événements tels que les Festivals, la Biennale de Dakar, Regards sur Cours...

On peut également noter que les équipes enseignantes sont parfois en contact avec des interlocuteurs du monde culturel et peuvent alimenter un corpus de partenaires déjà existant en faisant apparaître de nouveaux intervenants.

Proposition de mise en œuvre :

-)] Créer un fichier mutualisant les contacts des différents partenaires.
-)] Mettre en place un agenda de manifestations culturelles en s'appuyant sur les programmations des différentes structures partenaires.
-)] Communiquer sur le projet en fonction du partenaire participant.
-)] Associer l'établissement aux grands événements culturels en ouvrant ses portes.

➤ **Axe 3 : Encourager l'engagement et les pratiques culturelles et scientifiques de l'élève pour l'aider à mieux comprendre son environnement**

La compréhension du monde d'aujourd'hui passe aussi par une meilleure connaissance des actualités politiques, scientifiques et culturelles. Les élèves du lycée Jean Mermoz sont souvent impliqués dans des projets culturels et pluridisciplinaires à visée citoyenne (EPI, atelier développement durable...). Encourager leur engagement dans ces différentes activités renforce également le sentiment de bien-être au sein du lycée et fait naître un dynamisme collectif.

Il importe donc de valoriser leurs travaux en communiquant sur les différentes réalisations auprès de tous, famille, réseau AEFÉ, partenaires ; ce qui peut provoquer un sentiment d'émulation et une meilleure confiance en soi.

Il en ressort une meilleure prise de responsabilité des élèves qui apprennent aussi à s'ouvrir aux autres à s'engager davantage pour autrui.

Il importe donc de pérenniser ces différentes actions où nos élèves deviennent acteurs et s'impliquent dans cette démarche d'ouverture ; actions qui se concrétisent sous plusieurs aspects.

Mise en œuvre :

-)] Engagement dans les projets collectifs développant altruisme et autonomie : Concours (de la Résistance), Fêtes historiques (Journée des Droits de l'enfant, Abolition de l'esclavage...)
-)] Formation de l'esprit critique en décryptant l'actualité (Mois des médias, journal du lycée Xibaaru Mermoz), en appréhendant les enjeux des réseaux sociaux ...
-)] Réalisation d'objets scientifiques : Créa-station, FabLab...
-)] Atelier sur le développement durable et implication des éco-délégués...
-)] Ouverture à d'autres cultures et modes de pensée, condition du respect de l'autre : voyages linguistiques, échanges, expositions, Semaine des lycées français dans le monde...
-)] Participation à des clubs artistiques : théâtre, chorale, graffiti...
-)] Inscription aux concours : le Kangourou des Mathématiques, Prix Mangawa, Poésie en liberté...



11. Politique sportive

La politique sportive d'un établissement est l'expression que l'on veut donner à l'organisation du « Sport » au travers d'objectifs généraux qui seront prioritaires au sein de notre établissement.

1- Constat et contexte.

L'équipe EPS est composée de 11 enseignants : 5 enseignants en contrat de droit local, 5 enseignants résidents et 1 EMCP2. Le lycée est doté d'installations sportives conséquentes. Ces installations sont à partager entre le collège, le lycée et le premier degré et sont également utilisées pour les activités de l'AS.

1.1 Les installations.

Le gymnase :

- Une salle de pratique des activités du champ 3, souvent partagée avec 2 classes
- Une salle de tennis de table avec 12 tables
- Une petite salle avec praticable permettant la pratique de : la gym, danse, sports de combat

La piscine :

Piscine découverte de 6 couloirs, occupée le plus souvent par 2 classes (et utilisable le 1^o et 3^o trimestre, la température de l'eau au 2^o trimestre ne permettant pas la pratique de cycles de natation avec des classes)

Les installations extérieures

- 2 terrains de Hand Ball
- 2 terrains de basket
- 3 terrains de volley
- 1 terrain en synthétique
- 1 piste de 250 m disposant de 5 couloirs
- 3 espaces de saut en hauteur
- 1 espace de saut en longueur

1.2 Les activités

L'EPS au collège

	Nombres	Heures d'EPS hebdomadaires	Activités du champ 1	Activités du champ 2	Activités du champ 3	Activités du champ 4
6 ^o	10	2 X 2H	- Natation longue - Combiné athlétique		- Gymnastique	- Ultimate - Hand ball - Rugby
5 ^o	10	2 X 1H30	- Natation de vitesse - 1/2 fond		- Gymnastique	- Basket - Hand ball - Tennis de table
4 ^o	10	2 X 1H30	- Hauteur - Relais	- Sauvetage	- Cirque	- Volley - Rugby
3 ^o	9	2 X 1H30	- Haies - Combiné athlétique		- Acrosport	- Basket - Volle - Tennis de table

L'EPS au lycée

	Nombre classes	Heures d'EPS hebdomadaires	Activités champ 1	Activités champ 2	Activités champ 3	Activités champ 4	Activités champ 5
Secondes	8	2h		- Sauvetage	- Danse		- Course en durée
Premières	8	2h	- Relais - 1/2 fond - Natation de vitesse		- Acrosport - Danse - Gymnastique	- Basket - Rugby - Hand ball - Tennis de table	- Step
Terminales	9	2h	- Relais - 1/2 fond - Natation de vitesse			- Basket - Rugby - Hand ball - Tennis de table	- Step

- **Les points forts**

- Qualité et quantité des infrastructures
- Une volonté de proposer des évaluations communes par niveau de classes et par champs de pratique afin de rendre l'enseignement plus cohérent.
- Des élèves plutôt demandeurs et enthousiastes

- **Les points faibles**

- Difficultés de pratique liées à la météo et à la qualité de l'air (nécessaires adaptations pédagogiques).
- Installations sur-occupées (beaucoup de bruit lorsque 4 classes travaillent dans le gymnase).
- Manque de lien 1^{er}/2nd degré.
- Manque d'infrastructures sur des activités moins traditionnelles (APPN notamment).

L'Association Sportive

L'ASLJM (association sportive du lycée Jean Mermoz) s'organise autour de multiples activités proposées du lundi au vendredi. 10 enseignants disposent d'un forfait AS, ce qui permet une large proposition d'activités. La pratique habituelle de l'AS le mercredi après-midi a dû s'élargir aux pauses méridiennes en semaine et à des créneaux le soir afin de pouvoir rendre accessible au plus grand nombre la possibilité de s'inscrire.

- Les activités

- Fitness : lundi et mardi soir
- Natation : lundi soir, mercredi après midi
- Tennis de table : lundi, mercredi et vendredi pause méridienne
- Acrosport : mercredi après midi
- Gymnastique : mercredi après midi
- Cirque : mardi (pause méridienne) et mercredi après-midi.

- Foot : lundi soir, mercredi après midi
- Basket : mercredi après midi
- Hand ball : mercredi après midi
- Danse : mercredi après midi
- Échecs : mercredi après midi

- **Les évènements**

- Rencontres AS / UNSS 2nd degré.
- Sorties AS (plongée, paintball, acrobaobab , roller, ...).
- La course verte.
- Les Jeux Internationaux de la Jeunesse.
- Les Jeux de la ZAO (Ligue UNSS ZAO).

- **Les points forts.**

- Une AS performante au regard de ses effectifs avec 300 à 350 membres depuis 3 ans.
- Une cotisation accessible de 15 000 XOF pour 2 activités pour toute l'année.
- Les installations sportives.
- La motivation, les attentes des élèves.
- Les compétences des élèves.

- **Les points faibles.**

- Pas de possibilités pour les parents de rentrer dans les projets sportifs, de pratiquer une activité au sein de l'établissement.
- Des élèves qui se désengagent en cours d'année.
- Obligation de limiter le nombre d'inscrits dans chaque activité afin d'offrir une pratique de qualité.
- Peu de rencontres inter établissements (et pas dans toutes les activités).

2- Objectifs et axes

Conformément à la politique sportive développée par l'AEFE, l'EPS et l'AS du lycée Jean Mermoz s'intègrent dans le parcours éducatif de santé et celui de la citoyenneté. Nous avons donc défini plusieurs axes et objectifs qui permettront de développer la politique sportive dans le cadre de ces parcours.

Objectifs généraux

- Véhiculer des valeurs universelles à travers les pratiques sportives : échanges, coopération, respect, solidarité, amitié, écoute, échange, engagement, rigueur, estime de soi, assiduité...
- Développer la pratique sportive dans et au-delà de l'établissement (Dakar, Région de Dakar, pays – zone – internationale).
- Développer et diversifier les pratiques d'AS et les rencontres.
- Développer la pratique sportive des personnels de l'établissement.
- Permettre l'accès de chacun(e) à la pratique sportive sans discriminations.
- Mettre l'accent sur certaines pratiques d'APSA au sein de l'établissement.
- Augmenter le temps de pratique sportive des élèves hors cours EPS.
- Enrichir l'offre des pratiques sportives.
- Valoriser les pratiques sportives les plus prisées dans le pays hôte.
- Développer la responsabilisation des élèves par leur engagement dans l'organisation d'événements sportifs et l'encadrement de pratiques sportives au sein de l'établissement.
- Développer le souci de l'entretien et de l'amélioration de sa santé par la pratique sportive.

1. Développer les valeurs véhiculées par le sport

- Promouvoir les valeurs universelles, d'échanges, de coopération, de respect, de solidarité, écoute, engagement, rigueur, estime de soi, assiduité...
- Permettre l'accès de chacun(e) à la pratique sportive compétitive.
- Développer le souci de l'entretien et de l'amélioration de sa santé par la pratique sportive.
- Donner du sens à la pratique sportive.

Comment ?

- En multipliant les événements sportifs et artistiques, internes à l'établissement, aux valeurs fortes (solidarité, respect, convivialité, échange, tolérance, ...) (1^{er} degré – 2nd degré – inter degrés).
- En permettant l'accès aux rencontres sportives dans le cadre de l'AS et/ou de l'UNSS sans valoriser uniquement le niveau de pratique.
- En concevant et en animant des actions en direction de la santé par la pratique sportive.

2. Offrir une diversité de pratiques à une diversité de pratiquants :

- Enrichir l'offre des pratiques sportives.
- Augmenter le temps de pratique sportive des élèves hors cours EPS.
- Développer la pratique sportive des personnels de l'établissement.
- Valoriser les pratiques sportives les plus prisées dans le pays hôte.

Comment ?

- Permettre un plus large accès possible aux installations sportives en prenant en compte la sécurité et la sûreté.
- Enrichir les possibilités de pratique notamment par un mur d'escalade et la mise en place de la course d'orientation.
- Développer les activités sportives dans le cadre de l'amicale des personnels.
- Intégrer des activités culturellement ancrées dans le pays hôte.
- Ouvrir l'offre de pratique dans le cadre de l'AS.

3. Permettre le rayonnement et l'ouverture culturelle de l'établissement vers l'extérieur :

- Développement de la pratique sportive compétitives dans et en dehors de l'établissement (pays – zone – international).
- Développer des options sport.
- Développer la responsabilisation des élèves par leur engagement dans l'organisation d'événements sportifs et l'encadrement de pratiques sportives au sein de l'établissement.

Comment ?

- En multipliant les rencontres inter établissements, y compris avec les établissements sénégalais dans le cadre de l'UNSS.
- En organisant des rencontres entre les pays de la ZAO dans le cadre de la ligue.
- En engageant le plus possible d'élèves dans les projets internationaux
- En impliquant les élèves dans l'organisation des événements sportifs et artistiques
- En augmentant l'offre d'activités dans le cadre de l'EPS



12. Rôle et place des parents dans l'établissement.

Unir les parents et l'école, dans une dynamique de coéducation.

Conformément à l'article L 111-4 du code de l'éducation, "les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative. Leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les enseignants et les autres personnels sont assurés dans chaque école et dans chaque établissement. Les parents d'élèves participent, par leurs représentants, aux conseils d'école, aux conseils d'administration des établissements scolaires et aux conseils de classe".

Conformément à ce texte et à la circulaire AEFÉ n° 1566 du 09 juillet 2019 les parents d'élèves possède un certain nombre de droit statutaires.

Droit de participation et de vote dans les instances aux travers de leurs représentants élus Conseil d'établissement, d'école, conseil du second degré, conseil de discipline, Commissions éducatives, Comité d'Hygiène et Sécurité.

Droit de participation dans les instances pour tous les parents désignés par leurs représentants CVC, CVL, CESC, COPIE E3D, Commissions de restauration, de transport....

Les associations et représentants de parents d'élèves

Dans l'établissement, les parents d'élèves sont représentés par une APE et, ou une liste de parents élus au Conseil d'Etablissement. Au sein des conseils de classe sur proposition des représentants des parents d'élèves, le chef d'établissement nomme des représentants titulaires et suppléants.

Droit de réunion

Réunions avec les parents

a) Les réunions d'information collectives.

Organisées par l'établissement, elles doivent être prévues à des horaires compatibles avec les contraintes horaires et matérielles des parents. La prise en compte des obligations des parents permettra une participation plus importante et l'instauration de conditions favorables aux échanges.

b) Les rencontres individuelles.

Sur rendez-vous uniquement, les rencontres individuelles avec les enseignants se tiendront dans un lieu permettant de garder la confidentialité des débats.

Elles doivent se faire, dans la mesure du possible, à des heures compatibles avec le travail du parent et de l'enseignant.

Elles doivent se faire dans le respect mutuel.

c) Réunions à l'initiative des associations et des représentants de parents d'élèves :

Le chef d'établissement prend, en accord avec les responsables des associations ou les représentants des parents d'élèves, toutes les mesures qui lui paraîtront nécessaires pour offrir aux représentants

les meilleures possibilités de réunion dans l'enceinte scolaire, sans apporter de perturbation au fonctionnement de l'établissement, dans le respect de la neutralité et de la laïcité et du règlement intérieur.

) Moyens matériels.

L'Établissement met à disposition des associations et des représentants de parents d'élèves, un bureau et une terrasse, du mobilier et une liaison internet permettant de pouvoir travailler dans des conditions correctes. L'amphithéâtre et la salle de réunions peuvent être utilisés, sur demande, en fonction de l'occupation et de l'usage.

) Diffusion de documents.

L'établissement donne à l'APE et aux représentants de parents d'élèves, les moyens de diffuser des documents auprès des parents d'élèves, par différents biais : panneaux d'affichage à l'intérieur et à l'extérieur du lycée, accès aux mails des parents par des liens-mails ou la communication des mails personnels des parents dans le respect de la RGPD.

) Vie de l'établissement.

Chaque fois qu'elles le jugeront nécessaire et approprié, les APE et les représentants de parents d'élèves seront sollicités ou proposeront de participer à la vie de l'établissement, soit en s'associant à des événements prévus par l'établissement (cérémonie de remise du bac, Carrefour des Métiers...) soit en mettant en place des événements propres (kermesse, Journée du Livre...) à condition que ceux-ci aient reçu l'autorisation du chef d'établissement, qu'ils s'intègrent au projet d'établissement ou d'école et qu'ils n'interfèrent pas avec le bon fonctionnement de l'établissement ou le règlement intérieur.

L'établissement valorisera au travers de ses médias les informations relatives aux actions de l'association ou des représentants des parents d'élèves à la condition qu'elles soient compatibles avec les devoirs de neutralité, de laïcité inscrites au règlement intérieur de l'établissement ou de l'école.

Choix budgétaires

La situation particulière des parents d'élèves dans un établissement du réseau de l'AEFE y compris en EGD ou ils contribuent financièrement, au travers des frais d'écologie, au fonctionnement et à la vie de l'établissement, nécessite de les associer plus étroitement, au travers de leurs représentants élus, à l'élaboration et à la construction budgétaire.

D'une part, avant la fin de l'année scolaire ou au début de chaque année une réunion présentant les éléments de construction du budget de l'année suivante sera organisée. Elle donnera lieu à des échanges qui seront, si cela est possible, intégrés dans la construction du budget qui sera présenté pour avis au conseil d'établissement et soumis à l'AEFE et à son conseil d'administration.

D'autre part, les parents d'élèves alimentant la caisse de solidarité, il seront étroitement associé à son fonctionnement sous couvert du proviseur et de la DAF.



13. Politique de communication

Constat et contexte :

La politique de communication de l'établissement s'inscrit dans le cadre de celle de l'AEFE. La position de lycée français en gestion directe à l'étranger implique de mettre en œuvre une communication soignée et adaptée dans le but de faire rayonner la France et l'enseignement à la française. Cette nécessité est renforcée par les objectifs fixés par le Président de la République française.

Le lycée Jean Mermoz est implanté dans le bassin Dakar Saly qui scolarise 7300 élèves. L'objectif du poste diplomatique est de doubler rapidement ce chiffre ce qui implique la création de nouveaux établissements augmentant de fait la concurrence sur le bassin. Ce phénomène risque, à moyen terme, d'être amplifié par la création d'une ville nouvelle à 40 km de Dakar qui va décaler les centres d'affaires et de décisions.

Une concurrence affirmée s'implante sur les Bassins d'Education Formation Dakar Saly.

L'établissement dispose d'un chargé de communication à plein temps qui a en charge la communication interne et externe.

Points forts :

Un grand nombre d'outils sont déjà en place notamment numérique (interne et externe). Une communication synthétisée chaque semaine par divers canaux est envoyée à toute la communauté scolaire. Un pôle Média & Information en cours de construction (journal, radio, vidéo, photo,...).

Points faibles :

Le nombre important de canaux de diffusion et de distribution, notamment par courriel, provoque un phénomène de submersion d'une partie de la communauté qui regrette un manque de communication directe. D'un point de vue technique il est relevé la faiblesse de l'outil OVH. On constate une implication mitigée sur les événements et un manque de visibilité des actions du 1er degré et plus largement un manque de communication 1er et 2nd degré.

Les partenariats extérieurs demandent à être valorisés et pérennisés par des conventions.

Le site internet qui rencontre un succès certain ne semble pas être adapté aux élèves qui le fréquentent peu.

Objectifs :

1. Optimiser la communication interne.

1.1 Mieux accompagner le personnel

Schéma des circuits de diffusion de l'information

Lister les projets / porteurs / niveau dans le bulletin d'accueil (ceux de l'année passée)

Identifier les personnes ressources en fonction du contenu de l'information

Utilisation de l'agenda Pronote

Référent communication par discipline (site internet et autres / à la pré-rentrée)

Espace Pro sur le site internet (avec documents communs et par discipline)

1.2 Optimiser les circuits administratifs

Fiche Action (projet, voyage, sortie).

Procédures à unifier.

Mise en réseau des projets validés à tous.

Agenda partagé.

Réunion de services mensuelle.

CR instances partagés.

2. Développer des partenariats extérieurs.

2.1 Développer les partenaires

Formaliser des conventions de partenariats (signature)

Identifier les partenaires lors des actions qu'ils soutiennent au lycée (site internet et nos réseaux sociaux)

Lister les partenaires et les actions sur le bulletin d'accueil (pré-rentrée)

Invitation des partenaires aux événements du lycée (pot de rentrée, carrefour des métiers, ...)

2.2 Politique de sponsoring

Définir une procédure.

Valorisation des actions sponsorisées (site internet / réseaux sociaux / banderole)

Livre de l'année à développer (quels outils ? Pour quelle cible)

Boutique Mermoz (objets souvenirs de la communauté, exemple : tee-shirt / sweat / tasse / casquette / ...)

3.



4. Partager et échanger au sein de la communauté éducative.

4.1 Optimiser les supports.

Carnet de correspondance
Pronote = élèves et parents
Mails = administratif.
Réseaux sociaux (utilisation de whatsapp et fb).
Site internet.
Instances.

Livrets d'accueil.
Écran (rentrée 2018).
Affichage.

4.2 Renforcer la liaison 1^{er} / 2nd degré.

Action ponctuelle, décloisonnée (CM2 – 6ème).
Développer la communication par le travail par cycle.
Harmoniser les horaires de l'établissement (récréation.....).
Actions communes sur l'année scolaire.

3.3 Créer un pôle média

Pôle regroupant l'ensemble des actions communication : club journal, web radio, reporters vidéo, club photos,...).
Mettre en place un noyau de journalistes en herbe pour communiquer sur les projets de différentes manières.



14. Évolution matérielle et spatiale.



Constat et contexte.

L'établissement est dans sa neuvième année d'existence. Il est bien structuré avec une architecture innovante qui influe positivement sur le climat scolaire de l'établissement. La conception des bâtiments, les effets du climat impliquent de mettre en place une maintenance régulière et coûteuse. Au bout de neuf ans, des désordres assez importants apparaissent, ils vont nécessiter des réparations importantes (Carrelages, étanchéité...). En l'absence d'une programmation et d'un plan de maintenance régulier, nous subissons les effets budgétaires d'un traitement curatif des désordres.

Les salles de classes sont bien équipées, la technologie présente en nombre. Cependant, en articulation avec le volet numérique du projet d'établissement et d'école, il convient d'adapter les équipements aux évolutions pédagogiques, particulièrement en matière de numérique.

La réforme du Lycée et les nombreux dispositifs pédagogiques mis en œuvre génèrent des besoins en termes de salles. Les laboratoires de sciences sont en tension, ce qui constitue un obstacle certain à l'organisation pédagogique et à la constitution des emplois du temps.

Après neuf années d'existence et une progression régulière et constante des effectifs, l'établissement, et particulièrement le second degré, manque d'espace de vie. Les cours de récréation sont exigües ce qui génère des points de tension.

Le nombre d'élèves fréquentant la restauration scolaire ayant progressé de 25% en trois années, la pause méridienne devient un moment de stress pour les élèves et particulièrement ceux du premier degré qui ne peuvent pas sortir. Les abords immédiats de l'établissement posant quelques problèmes de sécurité, notamment en termes de circulation et d'exposition aux produits illicites, il y avait lieu de repenser les espaces et surtout les conditions de vie in situ.

Suite à l'audit de sûreté du MEAE conséquence de la situation géographique et du contexte géopolitique de l'arc sahélien, il a été décidé de mettre l'établissement à niveau du point de vue de la sûreté. Cette opportunité a permis de mettre en œuvre un projet architectural global incluant la sécurité, la sûreté et tous les aspects de la vie de nos élèves et de leurs familles.

Il a donc été décidé de créer un espace de restauration pour l'école primaire, de rénover et de moderniser celui du second degré.

Dans le cadre de la mise en œuvre des préconisations de l'audit, les services périphériques seront déplacés vers une zone intermédiaire végétalisée afin d'éviter, au maximum, les entrées de personnes extérieures et de permettre aux parents des enfants du 1^{er} degré de récupérer leurs enfants dans un espace clos et sécurisé. L'actuel parvis sera récupéré et végétalisé afin de créer des espaces de vie pour les élèves du second degré. La livraison est prévue à la rentrée 2020.



Objectifs :

Locaux :

Dans le cadre de la création de l'Institut Régional de Formation de la Zone Afrique Occidentale au sein de l'établissement, profitant de la place libérée grâce aux nouvelles extensions, il sera nécessaire de requalifier les locaux vacants afin qu'ils deviennent des salles de formation ou de visio-conférence dédiés. Il sera également nécessaire de réfléchir à l'aménagement de la terrasse du CDI afin de la transformer en un espace de formation supplémentaire.

Politique énergétique E3D

Dans le cadre de la labellisation E3D, pour engager une politique d'économie d'énergie et budgétaire, le Sénégal étant un pays avec un taux d'ensoleillement très important, il convient d'envisager et d'implanter à court terme une ferme solaire sur les toitures terrasse.

Politique sportive

Dans le but de diversifier les pratiques avec activités proposées aux élèves notamment les Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) Il conviendra de reprogrammer, dès que les finances le permettront, la construction d'un mur d'escalade ou de blocs.



15. Sécurité sùreté.



Constat et contexte :

Bien que le Sénégal soit un pays démocratique, politiquement stable, et sûr, l'établissement est situé dans l'arc sahélien. À ce titre le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères a diligenté une série d'audits de sécurité et de sûreté fin 2016. En novembre 2016, la direction de la Gendarmerie Nationale a été officiellement saisie, dans le but de réaliser un audit de sûreté à la demande du Ministère des Affaires Étrangères au profit de plusieurs emprises françaises implantées à Dakar au Sénégal, emprises constituées principalement d'établissements scolaires.

Cette mission s'est inscrite dans une prise en charge globale de sites pouvant présenter un degré de sensibilité face à la menace terroriste internationale. Les passages à l'acte de groupes armés en 2015 et 2016 sur le sol français imposent une prise en compte nouvelle de ce risque spécifique. L'image et les intérêts de la France étant ciblés par les auteurs de ces actes de violence, le questionnement concernant le niveau de sûreté du Lycée Français de Dakar a été posé.

Il convenait de déterminer l'éventail des risques afin de tenter de répondre aux attentes et aux besoins d'aménagements indispensables dans un tel climat de tension.

L'étude spatiale et concentrique a permis de mettre en lumière les vulnérabilités des lieux étudiés, associée à une analyse de la situation, de proposer des préconisations visant à optimiser l'implantation des moyens indispensables à l'obtention d'un niveau de protection convenable aux regards des éléments connus.

Cet audit a mis en exergue un certain nombre de points de fragilité et donné des pistes d'amélioration immédiates, à courts et moyens termes. Pour des raisons évidentes de sécurité, ces éléments ne sont pas de nature à être divulgués.

L'audit de cyber sécurité diligenté par l'AEFE a mis en avant un certain nombre de pistes d'amélioration.

La sécurité incendie, anti intrusion sont à mettre à niveau.

Les procédures, le PPMS sont à revisiter à l'aune de la nouvelle configuration.

Les agents en charge de la sécurisation du site sont à former.

Plan d'actions :

-) Mise à niveau complète du système de vidéo protection.
-) Refonte de l'architecture des accès à l'établissement (livraison rentrée 2020).
-) Ré internalisation du service informatique.



-) Mise en œuvre des mesures correctives.
-) Mise à niveau des éléments de sécurité incendie.
-) Refonte de l'alarme anti intrusion.
-) Remise à niveau du plan de clefs.
-) Revue et formalisation des procédures.
-) Formation des personnels à la lutte incendie.
-) Formation des personnels aux gestes de premiers secours.
-) Montée en compétence des agents de sécurisation du site (prestataire).

Projet d'établissement 2020-2023

Axes prioritaires

Axe 1 : Prendre en compte l'hétérogénéité des élèves pour les accompagner dans la construction de leur projet et les amener à la réussite

Référence projet d'établissement (Volet 4 Politique pédagogique). (Volet 8 Politique d'orientation).

1.1 Fluidifier et accompagner le parcours de tous les élèves

Faire du collège un élément central de la continuité et de la réussite éducative.

Garantir et renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux.

Structurer les parcours afin de donner de la cohérence et de la lisibilité tout au long du cycle.

1.2 Favoriser les conditions d'apprentissage pour conduire tous les élèves à la réussite

Renforcer et structurer l'articulation inter-cycles

Faciliter l'intégration en seconde

Au lycée, travailler à une adaptation progressive vers l'enseignement supérieur.

Développer une pédagogie qui prend appui sur les dispositifs institutionnels et locaux.

1.3 Mettre en place un suivi adapté au profil de chaque élève.

Poursuivre et renforcer l'accompagnement des élèves à besoins spécifiques et élèves en difficultés scolaires.

Anticiper les difficultés des élèves en utilisant les outils à disposition.

Explorer et Expérimenter les pédagogies innovantes notamment au travers du numérique

Favoriser l'excellence.

1.4 Développer la compétence de l'élève à savoir s'orienter vers des projets ambitieux et adaptés.

Accompagner l'élève dans la construction de son projet.

Développer les compétences des équipes éducatives en matière d'orientation.

Impliquer davantage les familles.

Indicateurs :

Taux de passage 3^{ème} 2^{nde} GT.

Taux de redoublement en 2^{nde} GT.

Taux de réussite au DNB.

% de mentions au DNB.

% de mention TB au DNB.

Taux de réussite au Baccalauréat.

% de mentions au Baccalauréat.

% de mention TB au Baccalauréat.

% d'élèves intégrant une CPGE, école d'ingénieur, un IEP...

Axe 2 : Mettre en place une éducation plurilingue et interculturelle du CP à la Terminale.

Référence projet d'établissement (Volet 5 Politique des langues).

2.1 S'assurer de la maîtrise pour tous du français, langue culture et valeurs.

2.2 Concevoir une articulation au sein du cycle 3 au service d'un parcours plurilingue raisonné, progressif et cohérent.

2.3 Construire un enseignement de langues favorisant le développement de compétences plurilingues et interculturelles au collège et au lycée.

2.4 Renforcer et développer une culture d'établissement tournée vers l'ouverture internationale.

Indicateurs :

Indicateurs stratégiques de politique linguistique.

Axe 3 : Faire du lycée un lieu d'épanouissement et d'ouverture pour tous.

Référence projet d'établissement (Volet 09 Politique éducative, volet 10 Ouverture culturelle, artistique, scientifique et sociale).

3.1 Développer le sentiment d'appartenance à la communauté scolaire.

3.2 Engager l'établissement dans une démarche de développement durable.

3.3 Développer l'ouverture culturelle, scientifique et artistique.

3.4 Politique sportive... " S'appuyer sur la diversité des pratiques sportives pour faire émerger des valeurs essentielles au service de la santé, de la citoyenneté et de l'autonomie"

3.5 Développer la citoyenneté

Indicateurs :

Indicateurs vie scolaire

Indicateur stratégique E3D.

Indicateur stratégique politique culturelle.